



BURKINA FASO

# CADRE D'ACCELERATION DES OMD (CAO) AU BURKINA FASO

*ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE*



**CADRE D'ACCELERATION DES OMD (CAO) AU BURKINA FASO**  
Eliminer l'extreme pauvreté

Août 2012

Copyright © Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement  
Communautaire; Ministère de l'Agriculture; et Système des Nations Unies au Burkina Faso.

Tous droits réservés.

**Maquette et impression:**  
José R. Mendes

**Photo de couverture:**  
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

**BURKINA FASO**

# **CADRE D'ACCELERATION DES OMD (CAO) AU BURKINA FASO**

*ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE*



AOÛT 2012

# TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>PREFACE.....</b>  | <b>10</b> |
| <b>RESUME EXECUTIF.....</b>  | <b>12</b> |
| <b>I. INTRODUCTION.....</b>  | <b>14</b> |
| <b>II. SITUATION DES OMD AU BURKINA FASO.....</b>  | <b>18</b> |
| 2.1. Contextes physique et socioéconomique.....  | 19        |
| 2.2. Situation des OMD au Burkina Faso.....  | 20        |
| 2.2.1. Cible 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)..... | 20        |
| 2.2.2. Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.....   | 24        |
| <b>III. INTERVENTIONS STRATEGIQUES.....</b>  | <b>28</b> |
| 3.1 La sécurité alimentaire au Burkina Faso.....   | 29        |
| 3.1.1. La situation de la sécurité alimentaire.....  | 31        |
| 3.1.2. Utilisation alimentaire : Structure de la consommation et situation nutritionnelle.....   | 32        |
| 3.1.3. Vulnérabilité du pays à l'insécurité alimentaire et zones vulnérables.....  | 32        |
| 3.1.4. Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire.....   | 35        |
| 3.2. Choix des interventions.....  | 36        |
| <b>IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES GOULOTS D'ETRANGLEMENT.....</b>   | <b>44</b> |
| <b>V. IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES SOLUTIONS.....</b>  | <b>54</b> |
| <b>VI. PLAN D'ACTION DU CADRE D'ACCELERATION DE L'OMD1 AU BURKINA.....</b>   | <b>66</b> |
| 6.1 Financement du CAO.....  | 67        |
| 6.2 Plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CAO.....   | 67        |
| <b>ANNEXES.....</b>  | <b>84</b> |
| Annexe 1 : Références et sources de données.....   | 85        |
| Annexe 2 : Processus de préparation du CAO et leçons apprises.....   | 86        |
| Annexe 3 : Critères de priorisation des solutions.....   | 88        |
| Annexe 4 : Les résultats des travaux préliminaires issus du premier atelier de travail.....  | 96        |

---

## FIGURES

|   |    |
|---|----|
| <b>GRAPHIQUE 1:</b> PROPORTION DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN REVENU ANNUEL INFÉRIEUR AU SEUIL NATIONAL DE PAUVRETÉ..... | 22 |
| <b>GRAPHIQUE 2:</b> EVOLUTION DE L'INDICE D'ÉCART DE PAUVRETÉ.....  | 23 |
| <b>GRAPHIQUE 3:</b> PART DU QUANTILE LE PLUS PAUVRE DANS LA CONSOMMATION NATIONALE.....                                   | 23 |
| <b>GRAPHIQUE 4:</b> LA PROPORTION D'ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS PRÉSENTANT UNE INSUFFISANCE PONDÉRALE.....               | 24 |
| <b>GRAPHIQUE 5:</b> EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS NATIONAUX DE CÉRÉALIERS ENTRE 2002 ET 2010.....           | 31 |
| <b>GRAPHIQUE 6:</b> CONTRIBUTION DE DIFFÉRENTS PRODUITS À L'ACHAT D'ALIMENTS.....   | 40 |
| <b>CARTE 1:</b> LES ZONES VULNÉRABLES (ZONES À RISQUE).....   | 34 |

## TABLES

|  |    |
|--|----|
| <b>TABLEAU 1:</b> SITUATION DES OMD AU BURKINA FASO.....   | 26 |
| <b>TABLEAU 2:</b> SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PRIORISÉES.....   | 42 |
| <b>TABLEAU 3:</b> SYNTHÈSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENTS SPÉCIFIQUES AUX INTERVENTIONS PRIORISÉES..... | 50 |
| <b>TABLEAU 4:</b> SYNTHÈSE DES SOLUTIONS RETENUES .....  | 60 |
| <b>TABLEAU 5:</b> FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS.....                             | 68 |
| <b>TABLEAU 6:</b> CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION.....                          | 76 |

# SIGLES ET ABREVIATIONS

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>APD</b>      | Aide Publique au Développement   |
| <b>APFNL</b>    | Agence de promotion des produits forestiers non ligneux                      |
| <b>CAO</b>      | Cadre d'Accélération de l'atteinte des OMD                                   |
| <b>CILSS</b>    | Comité Inter états de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel                    |
| <b>CNCN</b>     | Cadre national de concertation en matière de nutrition                       |
| <b>CNLES</b>    | Comité National de Lutte Contre les Effets de la Sécheresse                  |
| <b>CNSA</b>     | Conseil National de Sécurité Alimentaire                                     |
| <b>CONASUR</b>  | Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation                   |
| <b>CPF</b>      | Confédération paysanne du Fso  |
| <b>CSLP</b>     | Cadres Stratégique de Lutte contre la Pauvreté                               |
| <b>DGDPA</b>    | Direction Générale de Développement des Productions Animales                 |
| <b>DGPER</b>    | Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale                      |
| <b>DGPV</b>     | Direction Générale des Productions Végétales                                 |
| <b>DN/MS</b>    | Direction de la nutrition du Ministère de la santé                           |
| <b>DPSA</b>     | Direction des Prévisions et des Statistiques Agricoles                       |
| <b>DYFAB</b>    | Projet de dynamisation des filières agricoles au Burkina                     |
| <b>FAO</b>      | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture          |
| <b>IEPC</b>     | Initiative élevage contre la pauvreté et pour la croissance                  |
| <b>INSD</b>     | Institut National de la Statistique et du Développement                      |
| <b>MAHRH</b>    | Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutique   |
| <b>MEF</b>      | Ministère de l'Economie et des Finances                                      |
| <b>OMD</b>      | Objectifs du Millénaire pour le Développement t                              |
| <b>PADAB II</b> | Programme d'appui au développement de l'agriculture du Burkina Faso Phase II |
| <b>PAM</b>      | Programme Alimentaire Mondial  |
| <b>PAS</b>      | Programme d'Ajustement Structurel  |
| <b>PASA</b>     | Programme d'Ajustement du Secteur Agricole                                   |
| <b>PDSA</b>     | Projet de développement des semences améliorées                              |
| <b>PFNL</b>     | Produit Forestier non Ligneux  |
| <b>PMA</b>      | Paquet Minimum d'Activités   |
| <b>PMA</b>      | Paquet minimum d'activités   |
| <b>PNGT II</b>  | Programme national de gestion des terroirs phase II                          |
| <b>PNOCSUR</b>  | Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation                      |
| <b>PNSR</b>     | Programme National du Secteur Rural  |
| <b>PNUD</b>     | Programme des Nations Unies pour le développement                            |
| <b>PP</b>       | Petits Producteurs   |
| <b>PPA</b>      | Parité du Pouvoir d'Achat  |
| <b>PPIV</b>     | Projet de Développement de la Petite irrigation Villageoise                  |
| <b>PROFIL</b>   | Projet d'appui aux filières agricoles  |

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>PRP</b>      | Projet Riz Pluvial  |
| <b>PSA/RTD</b>  | Projet de Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées |
| <b>PSA/RTD</b>  | Projet de sécurité alimentaire par la récupération des terres dégradées |
| <b>PSNN</b>     | Plan Stratégique National de la Nutrition                               |
| <b>PTF</b>      | Partenaire Technique et Financier                                       |
| <b>PTFM/LCP</b> | Plateforme multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté          |
| <b>RGPH</b>     | Recensement Général de la Population et de l'Habitat de                 |
| <b>SAP</b>      | Système d'Alerte Précoce  |
| <b>SCADD</b>    | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable           |
| <b>SDR</b>      | Stratégie de Développement Rural  |
| <b>SI</b>       | Stock d'Intervention  |
| <b>SIM</b>      | Système d'Information sur le Marché                                     |
| <b>SISA</b>     | Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire                      |
| <b>SNSA</b>     | Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire                             |
| <b>SONAGESS</b> | Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire           |
| <b>UNICEF</b>   | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                  |
| <b>VIH</b>      | Virus de l'Immuno-déficience Humaine                                    |

# PREFACE

Dix ans après la Déclaration du Millénaire, beaucoup de pays du monde éprouvent encore des difficultés à inscrire les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans une trajectoire souhaitable. C'est du moins les conclusions du sommet de haut niveau des Nations unies sur les OMD tenu en septembre 2010 à New York. Des progrès notables ont certes été réalisés dans plusieurs domaines, mais les tendances laissent entrevoir que la plupart des pays en développement ne seront pas au rendez-vous en 2015, si des efforts supplémentaires importants ne sont pas faits. Face à cette situation, la communauté internationale a réaffirmé la pertinence des OMD et renouvelé son engagement à poser des actions concrètes à travers un plan d'action adopté à cet effet dans la perspective de favoriser l'atteinte des OMD en 2015. Par ailleurs, il a été recommandé aux pays accusant des retards dans certains domaines cruciaux d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre d'accélération des OMD (CAO).

Au niveau du Burkina Faso, les progrès réalisés au cours de la décennie écoulée se situent notamment au niveau de la gestion macroéconomique, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA. En effet, le pays a réalisé une croissance réelle de 5,2% en moyenne par an sur la période 2000-2009, pour un niveau d'inflation assez contenu de l'ordre de 3% en respect de la norme communautaire. Le taux de scolarisation a plus que doublé entre 1990 et 2008 tandis que le taux de prévalence du VIH-SIDA s'est nettement réduit, passant de 7,17% en 1997 à 1,6% en 2008. Toutefois, des retards ont été enregistrés au niveau de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de la santé maternelle et infantile et de la protection de l'environnement.

Ouagadougou, le 26 AVR. 2012



Le Ministre de l'Economie et des Finances  
Lucien Marie-Noel BEMBAMBA

C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a élaboré un cadre d'accélération des OMD axe sur l'OMD I (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim). Le choix opéré sur cet OMD se justifie par le retard accusé dans la réduction de la pauvreté et de la faim, mais aussi en raison des effets d'entraînements positifs que sa réalisation pourrait avoir sur les autres OMD. Le présent cadre d'accélération vise à soutenir les petits producteurs pauvres des deux sexes et à améliorer la situation nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes. L'objectif ultime est d'améliorer le niveau de revenus des populations et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle; toutes choses qui contribueront à accroître l'accès à l'éducation et l'accessibilité des soins de santé.

C'est donc dire que, le présent cadre d'accélération, tout en étant axe sur l'OMDI, contribuera indirectement à améliorer les indicateurs des OMD 2 (éducation), OMD4 (santé infanto-juvénile), OMD 5 (santé maternelle) et OMD 7 (assurer un environnement durable). C'est pourquoi sa mise en œuvre doit mobiliser toutes les énergies, aussi bien les acteurs gouvernementaux, les partenaires techniques et financiers que le secteur privé, les ONG et les associations.

Avant de terminer ce propos, il importe d'exprimer toute la gratitude du Gouvernement et du système des Nations Unies à l'ensemble des parties prenantes dont les efforts inlassables ont permis au présent cadre d'accélération de voir le jour. Vu la pertinence des solutions qui y sont proposées, il n'y a pas de doute que sa mise en œuvre contribuera fortement à la réalisation des objectifs de développement du pays.



Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies du Burkina Faso  
Pascal KARORERO

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ont été adoptés en septembre 2000 dans le but de créer « un monde plus équitable, plus stable et moins pauvre »<sup>1</sup> à l'horizon 2015. A cinq ans de l'échéance 2015, le bilan fait à l'occasion du sommet de haut niveau sur les OMD tenu en septembre 2010 au cours de l'Assemblée Générale des Nations Unies montre des progrès dans la mise en œuvre des OMD mais souligne aussi des insuffisances. La nécessité de réfléchir sur les moyens d'accélérer l'atteinte des OMD s'est donc posée. A cet effet, un cadre d'accélération pour les OMD (CAO) a été proposé par les Nations Unies. Le CAO se veut un instrument de ciblage à la disposition des pays pour rendre les interventions plus efficace pour l'atteinte des OMD dans les domaines où les progrès sont jugés trop lents.

Au Burkina Faso, des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines comme l'éducation, la lutte contre le VIH-SIDA et l'accès à l'eau potable. De grands retards sont constatés dans des domaines importants comme la pauvreté et la faim, l'assainissement, la santé maternelle et l'alphabétisation.

L'engagement du Gouvernement burkinabè reste ferme à travers les objectifs de sa nouvelle stratégie nommée Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). En s'inscrivant dans la dynamique du Cadre d'accélération des OMD (CAO), le Burkina Faso, au regard de sa vulnérabilité face aux chocs climatiques et à la persistance de l'insécurité alimentaire, a voulu mettre l'accent sur l'OMD 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et la

faim, notamment en son volet sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le pays reste caractérisé par une incidence élevée de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. En effet, les derniers résultats d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages indiquent que 43,9% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté en 2009 contre 43,5% en 1994. En 2007, 31,7% des enfants de moins de 5 ans présentaient une insuffisance pondérale contre 34,3% en 1998. A la même période plus de 30% de la population souffraient de la faim. Ces données montrent que la situation s'est très peu améliorée et nécessite plus d'efforts.

Selon l'ampleur, la rapidité à produire des résultats, la durabilité et la faisabilité de mise en œuvre, des solutions priorisées ont été proposées pour améliorer la mise en œuvre des interventions.

Les solutions proposées visent ainsi : (i) au rétablissement du potentiel productif des terres des petits producteurs ; (ii) à l'amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés et aux équipements agricoles ; (iii) au développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables ; (iv) au développement des pistes rurales ; (v) au développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait ; (vi) à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires ; (vii) au développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court ;

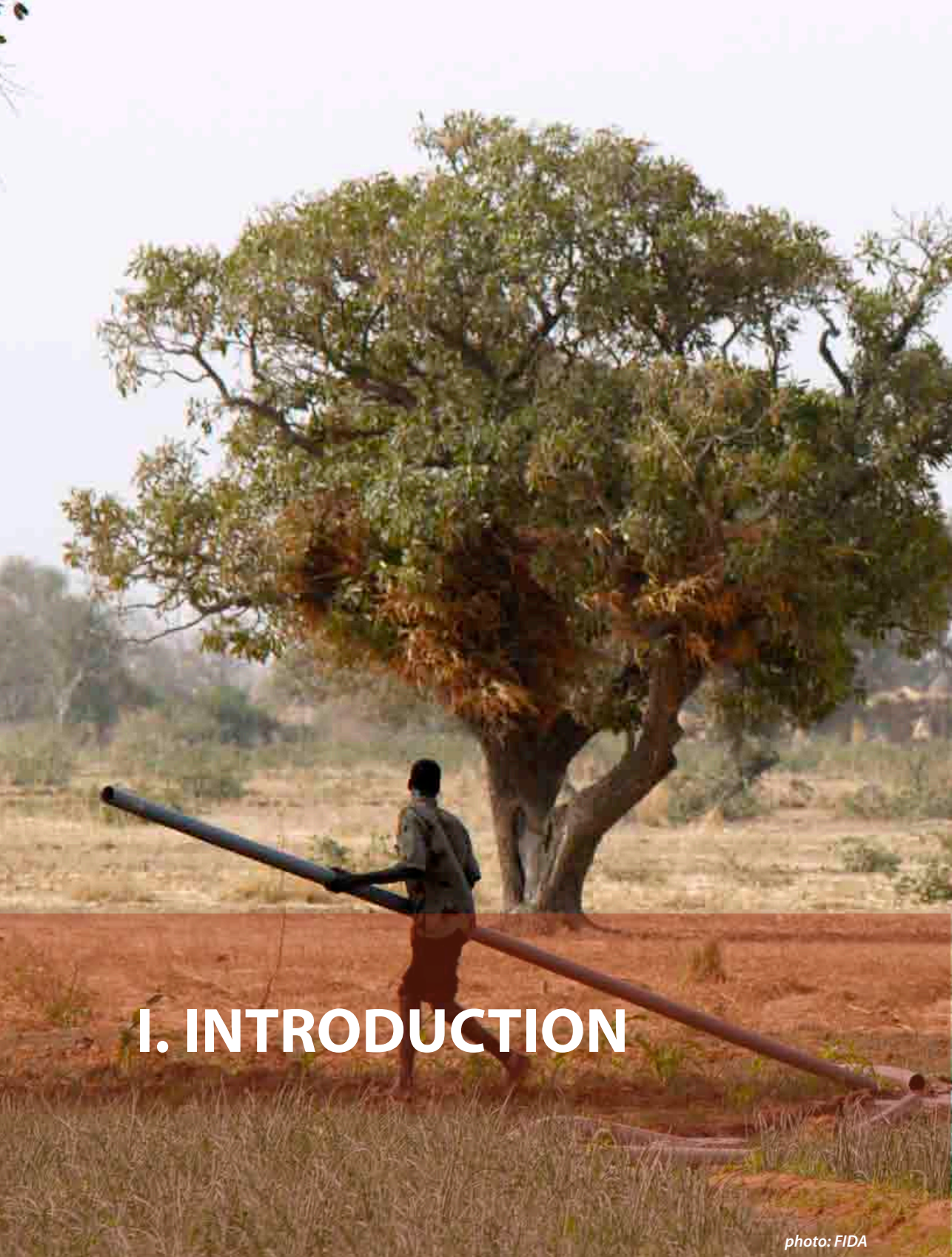
(viii) au renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs ; (ix) au renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs ; (x) au renforcement de la surveillance pour une alimentation optimale et la prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables dans les zones défavorisées ; (xi) au renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles ; (xii) à la promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC ; et (xiii) à l'amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire et la gestion des catastrophes.

Les interventions retenues ciblent prioritairement les régions vulnérables à l'insécurité alimentaire et les plus touchées par la malnutrition. Toutefois certaines interventions concerneront aussi les régions à fort potentiel avec un accent sur la facilitation des échanges. La mise en œuvre des solutions proposée nécessitera une mobilisation financière de 156,35 milliards de Francs CFA sur la période 2011-2015 dont environ 10% sont déjà acquis. Ce financement sera assuré par les bénéficiaires, l'Etat, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et la société civile. Leur mise en œuvre doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire à deux cent mille ménages pauvres dans les régions les plus vulnérables, contribuer énormément à la lutte contre la malnutrition et enfin permettre à plus de huit cent soixante mille élèves de bénéficier d'un repas journalier durant toute l'année scolaire.

Le suivi évaluation de ce cadre sera coordonné par le Ministère en charge de l'économie à travers la Direction générale de l'économie et de la planification qui aura l'appui technique des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Le Système des Nations Unies apportera un appui technique et financier à tout le processus de suivi.

Le présent CAO n'est pas en rupture avec les stratégies sectorielles mises en œuvre et qui ont permis d'obtenir les résultats actuels. Les interventions priorisées sont ainsi en alignement avec les orientations des documents de politiques agricoles, principalement avec celles du PNSR qui doit opérationnaliser la SDR. Les interventions priorisées en matière de nutrition sont essentiellement issues du Plan Stratégique National de la Nutrition (PSNN).

<sup>1</sup> <http://www.globalpovertyproject.com/infobank/mdgs>



# I. INTRODUCTION

photo: FIDA

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), au nombre de huit ont été adoptés par 189 pays au Sommet du Millénaire des Nations Unies qui s'est déroulé à New York en septembre 2000. Ils visent à créer d'ici 2015 un monde plus équitable et plus stable. Ces objectifs sont : (1) éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; (2) réaliser l'éducation primaire universelle ; (3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (4) réduire la mortalité infantile ; (5) améliorer la santé maternelle ; (6) combattre le VIH /Sida, le paludisme et d'autres maladies ; (7) assurer un environnement durable et (8) créer un partenariat mondial pour le développement.

A cinq (5) ans de l'échéance, les progrès restent insuffisants, surtout en Afrique subsaharienne et cela en dépit des bonnes intentions de la communauté internationale. Cette partie du monde, malgré des progrès réalisés dans quelques secteurs, est actuellement l'une des régions où la probabilité d'atteindre les OMD d'ici 2015 demeure très faible si les tendances actuelles se maintiennent. Cette situation s'explique, entre autres, par une croissance encore faible et inéquitable, le niveau insuffisant des dépenses dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, mais aussi par des problèmes de capacités à de multiples niveaux (humaines, financières et institutionnelles). La réalisation de progrès vers les OMD dans cette partie du Monde nécessite aussi un commerce international plus juste mais aussi un renversement plus significatif de la tendance en matière d'Aide Publique au Développement (APD).

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde s'est engagé à atteindre ces objectifs d'ici à 2015. Le pays s'est investi, avec l'appui de ses partenaires au développement, à mettre en œuvre des stratégies dans les secteurs dits prioritaires comme l'éducation, la santé, l'eau potable et l'agriculture. Les orientations stratégiques de développement définies par le Gouvernement, épousent l'ensemble des OMD, notamment les grands axes du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 (révisé en 2003). La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui est le résultat du processus de révision du CSLP donne les orientations qui doivent lui permettre d'accélérer ses mutations socio-économiques et offrir de meilleures conditions de vie à sa population à l'horizon 2015. En plus d'avoir la même échéance, les objectifs de la SCADD sont alignés sur ceux du millénaire.

Dans le secteur rural, la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015, en cohérence avec le CSLP, a été adoptée en décembre 2003. Son objectif est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Dans le cadre de la SDR et en alignement avec la SCADD, le Programme National du Secteur Rural (PNSR) qui est un cadre global de programmation et d'intervention est en finalisation. Le renforcement de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus des populations rurales, la gestion durable des ressources naturelles et la responsabilisation des populations rurales en tant qu'acteurs du développement sont les défis majeurs du PNSR.



La mise en œuvre du CSLP à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) a constitué un tremplin pour la réalisation des OMD. Après une décennie de mise en œuvre, des avancées notables ont été enregistrées dans certains secteurs comme l'éducation, la lutte contre le VIH-SIDA et l'accès à l'eau potable en milieu urbain. Toutefois, de grands retards sont constatés dans des domaines très importants tels que la réduction de l'incidence de la pauvreté et de la faim.

Au cours du Sommet sur les OMD tenu du 20 au 22 septembre 2010, il est ressorti des analyses que ces objectifs peuvent être atteints pour peu que tous les acteurs de développement assurent une collaboration plus efficace. Les engagements ont été renouvelés pour accélérer la réalisation des OMD dans leur ensemble. Ainsi, Pour rendre les interventions des acteurs plus efficaces, une nouvelle approche en faveur d'une intensification des efforts pour accélérer la réalisation des objectifs a été proposée sous forme d'un Cadre d'Accélération de l'atteinte des OMD (CAO, MAF en anglais).

Le CAO est à la fois un cadre de planification et de priorisation des interventions susceptibles d'accélérer les progrès à court et moyen termes et coordonner les efforts. Il est aussi un cadre de mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur des initiatives d'accélération des OMD au niveau d'un pays. Cette approche méthodologique est un processus itératif basé sur quatre étapes : (i) l'identification et la priorisation d'interventions qui puissent permettre l'accélération de l'objectif visé, (ii) l'identification et la priorisation des goulots d'étranglement qui entravent la mise en œuvre des ces interventions, (iii) l'identification et la priorisation des solutions pour lever ces goulots d'étranglement et (iv) le suivi-évaluation qui doit permettre d'orienter et de rendre compte de la mise en œuvre des solutions.

Le présent CAO est n'est pas en rupture avec les stratégies sectorielles mises en œuvre et qui ont permis d'obtenir les résultats actuels. Les interventions priorisées sont ainsi en alignement avec les orientations des documents de politiques agricoles, principalement avec celles du PNSR qui doit opérationnaliser la SDR. Les interventions priorisées en matière de nutrition sont essentiellement issues du Plan Stratégique National de la Nutrition (PSNN).

Le Burkina Faso s'inscrit dans la dynamique CAO qui offre une opportunité pour l'accélération des OMD. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) l'accompagne, au même titre que les autres pays sahéliens, à mettre un accent sur la mise en œuvre de l'**OMD1, Eliminer l'extrême pauvreté et la faim** et ceci au regard de sa vulnérabilité face aux chocs climatiques et à la persistance de l'insécurité alimentaire dans le pays.

En mettant l'accent sur les cibles **1A, Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) et 1C, Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**, l'application du CAO au Burkina vise alors l'accélération de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici 2015. Il s'agit spécifiquement de contribuer assurer la sécurité alimentaire aux petits producteurs pauvres (hommes et femmes) et de lutter contre la malnutrition.

Le présent rapport est le fruit d'un processus participatif qui a impliqué plusieurs catégories d'acteurs (Ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, de la santé, de la nutrition et des pistes rurales, Organisations professionnelles agricoles, Agences du Système des Nations Unies concernés par l'OMD1, ...) dans le but d'aboutir à une vision partagée sur les interventions prioritaires. Après la mise en place d'un groupe de travail comprenant les acteurs ci-dessus cités, un premier atelier a eu lieu du 8 au 12 novembre 2010 à Bobo-Dioulasso pour une maîtrise de la démarche CAO qui a aboutit à l'identification des interventions, des goulots d'étranglement et des solutions pour lever ces goulots. Un deuxième atelier tenu du 6 au 10 décembre à Ouagadougou, après la production d'une première version du document par les consultants, a permis d'approfondir les analyses et d'aboutir à une revue et à une priorisation des interventions, des goulots d'étranglement et des solutions retenues.

**Tout au long du processus, les questions liées au genre, à l'environnement et aux droits humains ont été au centre des discussions.**

Le rapport est structuré comme suit. Après la présente introduction, une première partie présente la situation des huit OMD au Burkina Faso. La deuxième partie fait le point des interventions à retenir pour améliorer durablement la productivité des petits producteurs agricoles hommes et femmes. La troisième partie fait l'analyse des goulots d'étranglement qui freinent la mise en œuvre efficace de ces interventions. La quatrième partie présente les solutions à court terme pouvant permettre de lever les goulots d'étranglement et la dernière partie présente le plan d'actions ainsi que les modalités de mise en œuvre des interventions.



## II. SITUATION DES OMD AU BURKINA FASO

John Issac/Nations Unies

### 2.1. CONTEXTES PHYSIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

Le Burkina Faso est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest (à plus de 1000 km de la mer), avec une superficie de 274 000 km<sup>2</sup>. Sa population qui était de 14 017 262 habitants au Recensement général de la population et de l'habitat de 2006 (RGPH 2006), est estimée à 15 224 780 habitants en 2009 (INSD, 2010). Cette population se caractérise par sa composition à 51,7% de femmes, sa ruralité (77,3%) et sa jeunesse (46,6% a moins de 15 ans).

Pays sahélien à climat semi-aride, il est confronté à des conditions écologiques relativement difficiles (FAO, 1999). La pluviométrie est dans son ensemble faible, irrégulière et mal répartie. Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, les ressources forestières, fauniques et halieutiques sont les principales ressources naturelles sur lesquelles le Burkina Faso fonde en grande partie son développement économique et social. Le rapport de l'étude sur « Les ressources forestières naturelles et les plantations au Burkina Faso » (FAO, 1999), indique que près de 46 % du territoire est en proie au phénomène de la dégradation qui se manifeste par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion et la baisse des nappes phréatiques. Les conditions de production végétale et animale deviennent de plus en plus fragiles et précaires et les conséquences sont entre autres, la famine, l'incapacité des populations à se procurer des revenus monétaires et la surexploitation des ressources naturelles renouvelables pour la survie.

L'économie du Burkina se caractérise par une évolution irrégulière qui est fonction de l'évolution de l'activité agricole, qui elle-même reste très dépendante de la variabilité des conditions agro-climatiques. Depuis les indépendances, le pays a toujours cherché des voies et moyens pour réaliser son décollage économique, condition nécessaire pour un développement durable. Les deux premières décennies après l'indépendance ont été marquées par un faible taux de croissance moyen annuel de l'ordre de 3,1%. Après cette période, des performances macroéconomiques ont été obtenues grâce à la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) et du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), soutenus par les partenaires au développement, et visant à améliorer la gestion des finances publiques, libéraliser l'économie nationale et tirer profit d'une plus grande ouverture sur l'extérieur. Le taux de croissance moyen du Produit Intérieur Brut est passé à 5% en moyenne entre 1994 et 2000.

Après la phase d'ajustement structurel, le pays a adopté depuis 2000, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui constitue la référence unique en matière d'orientation pour le développement du pays. Après huit ans de mise en œuvre du CSLP, constatant la faible appropriation de sa version révisée et constatant que sa mise en œuvre a certes permis de réaliser des progrès certains en matière de gestion de l'économie, mais que ces progrès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment une croissance forte et la réduction significative de la pauvreté, le Burkina Faso s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui est une nouvelle vision stratégique de développement lui permettant d'accélérer ses mutations socio-économiques et d'offrir de meilleures conditions de vie à sa population.

L'activité économique au cours de cette dernière période s'est exercée sous l'influence de chocs exogènes particulièrement défavorables : hausse du prix du pétrole, baisse du cours du coton, mauvaises conditions climatiques, baisse des rapatriements d'épargne, etc. Ce faisant, les taux de croissance atteints ont été minorés, limitant leurs impacts sur l'amélioration des revenus des populations les plus défavorisées.

## 2.2. SITUATION DES OMD AU BURKINA FASO

En 2000, les 189 pays du monde qui se sont accordés sur les Objectifs à réaliser en ce début du troisième millénaire ont placé l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim comme le premier défi à relever d'ici 2015. A cinq ans de l'échéance, la probabilité de réalisation des OMD semble compromise dans beaucoup de domaines et surtout en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et de la faim.

Avec l'appui de ses partenaires au développement, le Burkina Faso a réalisé, après une décennie de mise en œuvre des OMD (2000-2009), des avancées notables dans certains secteurs comme l'éducation, la lutte contre le VIH-SIDA et l'accès à l'eau potable en milieu urbain. Toutefois, de grands retards sont constatés dans d'autres domaines non moins importants dont la réduction de l'incidence de la pauvreté et de la faim. En effet, au Burkina Faso qui est un pays sahélien caractérisé par une pauvreté de masse, un enclavement, une rareté des ressources naturelles et une vulnérabilité aux chocs exogènes (aléas climatiques, volatilité des cours des matières premières etc.), la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale se présentent comme des préoccupations majeures.

Au regard de cette situation et en considérant que la réduction de la pauvreté et de la faim permettra d'améliorer la capacité des ménages à avoir accès aux services sociaux de base, la mise en œuvre de l'OMD1 se présente comme un tremplin pour la réalisation des autres OMD. Ainsi, l'OMD1 se positionne comme un objectif stratégique qui mérite une concentration des efforts dans la dynamique de l'approche du CAO.

La situation d'ensemble de la mise en œuvre des huit OMD au Burkina Faso est présentée dans la matrice N°1. L'analyse ci-dessous se concentre sur l'OMD 1 dont les cibles et les indicateurs d'intérêt figurent dans l'encadré 1.

### 2.2.1. CIBLE 1A. RÉDUIRE DE MOITIÉ, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR À UN DOLLAR PAR JOUR EN PARITÉ DU POUVOIR D'ACHAT (PPA)

#### Indicateur 1.1. Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté

Les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010 (INSD 2010), font ressortir que 43,9% de la population burkinabé vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 108 454 FCFA par personne et par an. La pauvreté enregistre ainsi un recul de 2,5 points en pourcentage par rapport à la situation de 2003 où au seuil de 82.672 FCFA, ce chiffre était de 46,4%. Ces chiffres montrent que le niveau de croissance économique réalisé pendant cette période et le mécanisme de redistribution de ses fruits n'ont pas permis de réduire significativement l'incidence de la pauvreté.

Il existe de grandes disparités dans la distribution de la pauvreté selon les régions. Avec, une incidence estimée à 17,3%, la région du Centre se présente comme la moins pauvre. En revanche, la pauvreté sévit dans les Régions du Nord (68,1%), de l'Est (62,2%) et de la Boucle du Mouhoun (56%). Une analyse selon le milieu de résidence montre que la pauvreté est essentiellement rurale où elle touche 50,7% des populations contre 19,9% en milieu urbain.

Les données disponibles sur la répartition selon le genre montrent que la pauvreté touche plus les femmes (47,1% contre 45,7% chez les hommes en 2003).

*En l'absence de mesures vigoureuses pour infléchir la tendance, les chances de l'atteinte de la cible s'amenuiseraient davantage. Selon la projection linéaire observée depuis 1994, l'incidence de la pauvreté se situerait au tour de 41,7% en 2105 contre un objectif de 22,25%.*

#### Indicateur 1.2. Indice d'écart de pauvreté

En plus de cette situation de pauvreté massive des populations, l'indice d'écart de la pauvreté qui a connu une hausse entre 1998 et 2003, pose la problématique de la répartition des fruits de la croissance.

*Si les tendances actuelles se maintenaient, l'indice d'écart de la pauvreté pourrait s'établir à 15,6% en 2015 contre une cible initiale de 6,95%.*

#### Indicateur 1.3. Part du quantile le plus pauvre dans la consommation nationale

Les efforts dans la lutte contre la pauvreté sont aussi évalués par la « Part du quantile le plus pauvre dans la consommation nationale ». La faible part des pauvres dans la consommation constatée est révélatrice de la persistance des inégalités sociales surtout envers les femmes et les jeunes. La part des 20% les plus pauvres dans la consommation nationale a chuté entre 1994 et 2003 et *se situera à 7,90% à l'horizon 2015 selon la tendance actuelle contre une cible de 13,2%*. L'alimentation constitue le premier poste de dépenses des ménages pauvres.

**Encadré 1 : Rappel de l'Objectif N°1 des OMD et de ses indicateurs d'intérêt dans le présent CAO**

**Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.**

**Cible 1A.** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)

**Indicateur 1.1.** Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté

**Indicateur 1.2.** Indice d'écart de pauvreté

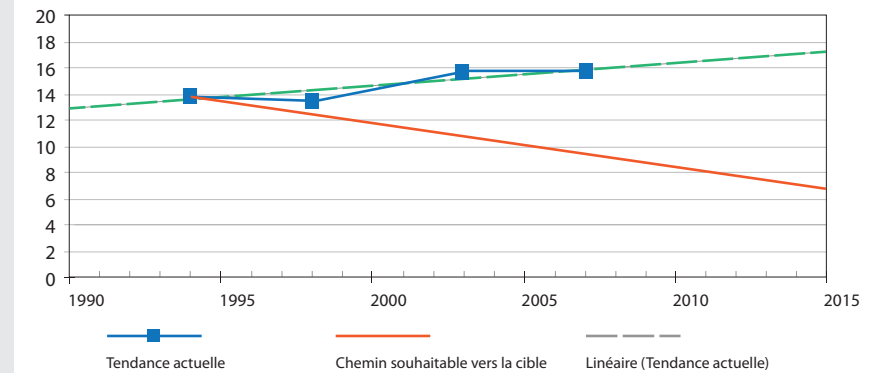
**Indicateur 1.3.** Part du quantile le plus pauvre dans la consommation nationale

**Cible 1C.** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

**Indicateur 1.58.** Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans en %.

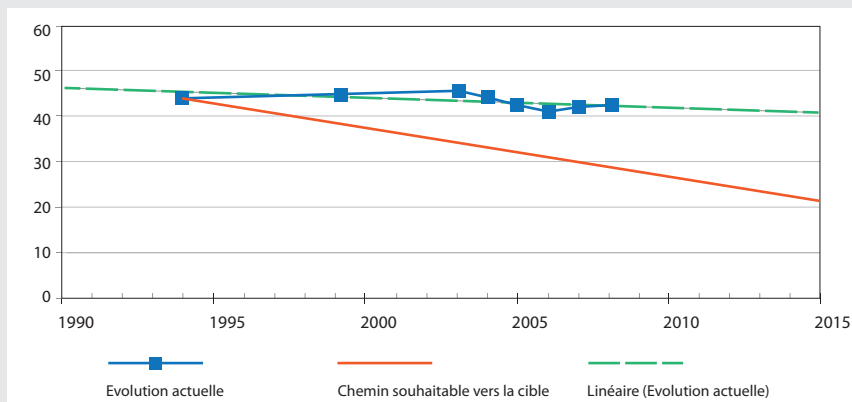
**Indicateur 1.69.** Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique en %

**GRAPHIQUE 2: EVOLUTION DE L'INDICE D'ÉCART DE PAUVRETÉ**



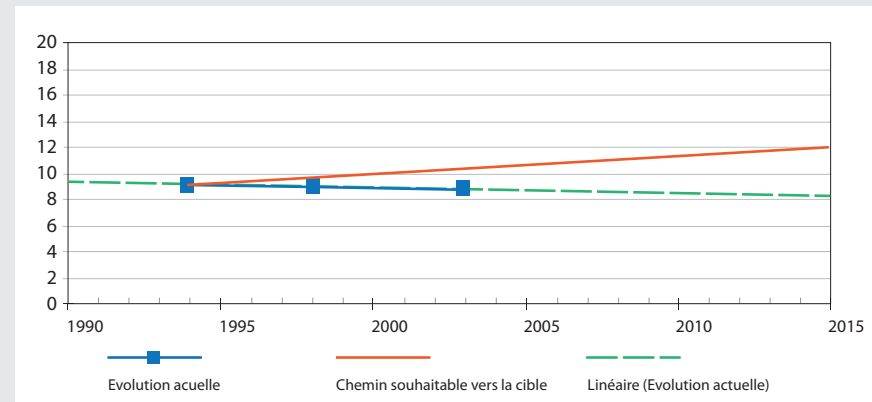
Source: Rapport pays de suivi des OMD, Burkina Faso 2010

**GRAPHIQUE 1: PROPORTION DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN REVENU ANNUEL INFÉRIEUR AU SEUIL NATIONAL DE PAUVRETÉ**



Source: Rapport pays de suivi des OMD, Burkina Faso 2010

**GRAPHIQUE 3: PART DU QUANTILE LE PLUS PAUVRE DANS LA CONSOMMATION NATIONALE**



Source: Rapport pays de suivi des OMD, Burkina Faso 2010

**2.2.2. CIBLE 1C. RÉDUIRE DE MOITIÉ, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM**

La malnutrition est un phénomène réel au Burkina Faso, surtout en milieu rural. Les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes sont les plus vulnérables.

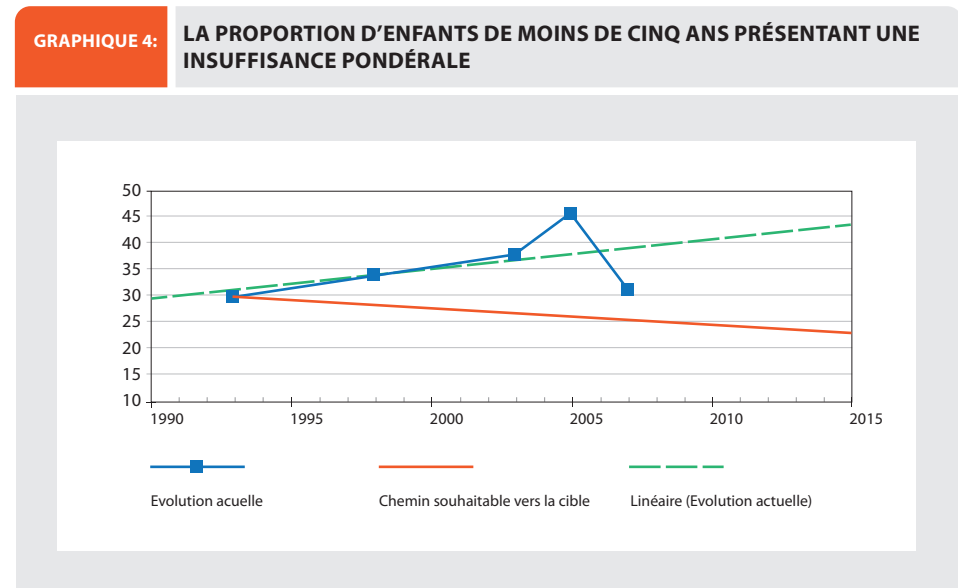
**Indicateur 1.5. Proportion d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale.**

La proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est passée de 34,3% en 1998 à 38% en 2003, puis à un pic de 46,1% en 2005 (due à une mauvaise pluviométrie et à une baisse de la production dans certaines régions du pays), avant d'amorcer une tendance baissière pour s'établir à 31,7% en 2007. Les projections indiquent *qu'en 2015 ce taux pourrait s'établir à 43,65% selon les tend-*

*ances actuelles contre un objectif de 28,65%.*

Cette mauvaise situation nutritionnelle des enfants est plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain et les régions les plus touchées sont généralement le Nord, le Sahel, le Sud Ouest, le Centre Nord et l'Est qui enregistrent généralement des prévalences supérieures à la moyenne nationale.

Si dans les régions à faible production comme le Nord et la Sahel, cette situation de mauvaise alimentation des enfants peut être liée à la faiblesse de la production, le cas dans la majorité des autres régions est lié à des mauvaises pratiques alimentaires et aux pesanteurs socioculturelles.



Source: Rapport pays de suivi des OMD, Burkina Faso 2010

**Indicateur 1.6. Proportion de la population en dessous du niveau minimum d'apport calorique.**

Selon la FAO (cité par DGPER, 2009), la prévalence de la sous alimentation est définie comme étant la proportion de la population dont la consommation est en dessous du besoin énergétique alimentaire minimum qui est établi à 2500 kcal par jour et par personne. Les céréales, principale source d'alimentation des populations, contribuent pour plus de 73% à la disponibilité énergétique alimentaire.

L'incidence de la pauvreté énergétique est fonction de la conjoncture de la saison agricole. Ainsi, de 46,50% en 2003, le taux a connu une hausse en 2004 avant de baisser à 33,27% en 2006. Les populations vulnérables sont celles qui sont les plus exposées aux risques de crise alimentaire (cf carte des zones déficitaires).

Elles sont exposées, soit parce que leur capacité de réaction est faible, ou soit parce que les stratégies mises en place pour faire face à ces risques sont inefficaces. *Si les tendances actuelles se maintiennent, le niveau de l'indicateur se situerait à 36,64 % en 2015 contre une cible de 13,34 %.*

Les perspectives d'atteinte des différentes cibles de l'OMD 1 sont difficiles comme le montre l'illustration suivante.

**PROBABILITÉ D'ATTEINTE DE L'OMD 1 AU BURKINA SELON LE RYTHME ACTUEL DE PROGRESSION**

| OMD                                    | Cibles   | Chance de réalisation      |
|--|--|----------------------------|
| Éliminer l'extrême pauvreté et la faim | 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) | Improbable                 |
|  | 1B. Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif                       | Potentiellement réalisable |
|  | 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim   | Improbable                 |

Source: Rapport pays de suivi des OMD, Burkina Faso 2010

TABLEAU 1: SITUATION DES OMD AU BURKINA FASO

| Objectifs OMD   | Cibles  | Indicateurs   | Référence |        | Valeur actuelle |        | Cible OMD en 2015 |
|---|---|---|-----------|--------|-----------------|--------|-------------------|
|   |   |   | Année     | Valeur | Année           | Valeur |                   |
| Objectif 1 :<br>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim                        | Cible 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)                  | 1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) en % | 1994      | 44.5   | 2009            | 43.9   | 22.25             |
|   |   | 1.2 indice d'écart de pauvreté en %   | 1994      | 13.9   | 2008            | 14.10  | 6.95              |
|   |   | 1.3 part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale en %                        | 1994      | 8.8    | 2009            | 4.01   | 13.2              |
|   | Cible 1B : Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif                                       | 1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée en %   | 1994      | 5.3    | 2007            | 3.80   | 10.6              |
|   |   | 1.5 Proportion de la population urbaine employée sur la population urbaine active totale en %                   | 1994      | 84.4   | 2003            | 86.20  | 100               |
|   | Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim  | 1.6 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans en %                              | 1993      | 29.5   | 2007            | 31.70  | 14.70             |
|   |   | 1.7 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique en %                      | 1990      | 46.6   | 2006            | 32.80  | 13.34             |
| Objectif 2 :<br>Assurer l'éducation primaire pour tous                        | Cible 2A. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires                                 | 2.1 Taux brut de scolarisation en %   | 1990      | 30     | 2009            | 74.80  | 100               |
|   |   | 2.2. Taux net de scolarisation en %   | 1994      | 33.7   | 2009            | 57.40  | 100               |
|   |   | 2.3 Taux d'achèvement au primaire %   | 1996      | 23.7   | 2009            | 45.90  | 100               |
|   |   | 2.4 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes %  | 1990      | 15%    | 2007            | 39.30  | 40                |
| Objectif 3 :<br>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | Cible 3A. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard | 3.1 : Indice de parité  | 1990      | 0.62   | 2009            | 0.91   | 1                 |
|   |   | 3.2 : proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national en %                                   | 1992      | 1.9    | 2009            | 12.70  | 50                |
| Objectif 4 :<br>Réduire la mortalité des enfants de moins de 5ans             | Cible 4A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans   | 4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans (pour mille)   | 1993      | 204.5  | 2006            | 142    | 62.3              |
|   |   | 4.2 : taux de mortalité infantile (pour mille)  | 1993      | 107.6  | 2006            | 91.77  | 35.8              |
|   |   | 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole %   | 1990      | 49.3%  | 2008            | 97.60  | 100               |
| Objectif 5 :<br>Améliorer la santé maternelle                                 | Cible 5A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle  | 5.1 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes   | 1993      | 566    | 2006            | 307.3  | 141.50            |
|   |   | 5.2 : Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié %                                   | 1993      | 41.5%  | 2009            | 70.70  | 100               |
|   | Cible 5B : Rendre éduire l'accès à la médecine procréative universel d'ici 2015   | 5.3 : Taux de contraception %   | 1993      | 8%     | 2008            | 27.90  | 45                |
|   |   | 5.4 : Couverture des soins prénatals (au moins une visite %   | 1997      | 55.8%  | 2008            | 95.10  | 100               |

Source: Country MDG status report, Burkina Faso 2010

| Objectifs OMD  | Cibles  | Indicateurs   | Référence   |        | Valeur actuelle |        | Cible OMD en 2015 |
|--|---|---|---|--------|-----------------|--------|-------------------|
|  |   |   | Année   | Valeur | Année           | Valeur |                   |
| Objectif 6 :<br>Combattre le VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle | Cible 6A. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle   | 6.1 : Taux de prévalence du VIH/SIDA en % de la population âgée de 15-24ans   | 1997  | 7.17%  | 2008            | 1.30   | 0.77              |
|  |   | 6.2 : Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque en %  | 2005  | 56.8%  | 2009            | 69.60  | 100               |
|  |   | 6.3 : Proportion de la population de 15-24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida en %       | 2004  | 2.4    | 2009            | 24.90  | 100               |
|  | Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida  | 6.4 : Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux   | 2003  | 1.4%   | 2009            | 47     | 100               |
|  |   | Cible 6C : D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle | 6.5 : Proportion d'enfants de moins de 5ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide | 2001   | 12.4%           | 2005   | 23.17             |
|  | 6.6 : Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie  |   | 2000  | 13.6%  | 2007            | 19.40  | -                 |
|  | 6.7 : Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation   |   | 2000  | 60.3%  | 2007            | 72.12  | 90                |
| Objectif 7 :<br>Assurer un environnement durable                                   | Cible 7A : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre ni à des services d'assainissement de base | 7.8 : Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée%   | 1993  | 18.3%  | 2007            | 66.3%  | 87                |
|  |   | 7.9 : Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées                                 | 2000  | 20.47% | 2007            | 39.2   | 57 - 54           |
| Objectif 8 :<br>Mettre en place un partenariat mondial pour le développement       | Cible 8B : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des TIC, soient accordés à tous  | 8.12. Ration service de la dette en pourcentage des exportations en biens et services                                       | 1990  | 27.8%  | 2009            | 6.6%   | -                 |
|  |   | 8.15 : Nombre de ligne de téléphone fixe pour 100 habitants   | 2000  | 0.2    | 2009            | 1      | -                 |
|  |   | 8.16 : Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants  | 2000  | 0.26   | 2009            | 24.70  | -                 |

Source: Country MDG status report, Burkina Faso 2010



## III. INTERVENTIONS STRATEGIQUES

photo: FIDA

Selon la FAO, « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». La sécurité alimentaire implique alors quatre éléments essentiels : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation alimentaire. La situation de la sécurité alimentaire au Burkina Faso est succinctement présentée ci-dessous selon ces éléments.

### 3.1 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

#### 3.1.1. LA SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La disponibilité alimentaire elle est fonction :

- de *la production intérieure* constituée essentiellement i) des produits de l'agriculture dont les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio), la contribution des produits de rente (coton, arachide, sésame, soja), les autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate, manioc), les fruits et légumes, ii) des produits de cueillette (karité, néré), iii) des produits de l'élevage (viande, lait, œufs), iv) des produits forestiers (produits forestiers non ligneux) et v) des halieutiques ;
- des *importations sous formes commerciales* qui portent sur les céréales (riz, blé et maïs), les produits animaux (lait, œufs), les fruits et légumes, les huiles végétales ;

- *des aides alimentaires* dont la situation actuelle reste difficile à appréhender, les différentes sources d'information n'indiquant pas clairement les quantités, la nature des produits, les catégories d'aides alimentaires, les donateurs et les formes d'utilisation.

Les céréales, parce qu'elles participent pour environ 73% à l'apport calorifique dans l'alimentation apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. L'analyse de la sécurité alimentaire à partir des bilans céréaliers, établis chaque année et sur la base de la norme de consommation de 190 kg de céréales/personne/an, indique que la production nationale a couvert globalement les besoins de la population 10 années sur 12 entre 1997 et 2008 (cf. tableau ci-dessous).

| Evolution du bilan céréalier de 1997 à 2008 (Tonnes) |                  |                  |                            |            |
|--|------------------|------------------|----------------------------|------------|
| Campagnes agricoles                                  | Disponibilités   | Besoins          | (+) Excédent / (-) Déficit | Ratio %    |
| 1997-1998  | 1 945 600        | 2 105 100        | -159 800                   | 92         |
| 1998-1999  | 2 463 100        | 2 118 400        | +344 700                   | 116        |
| 1999-2000  | 2 625 800        | 2 183 300        | +442 700                   | 120        |
| 2000-2001  | 2 198 600        | 2 280 700        | - 82 000                   | 96         |
| 2001- 2002   | 2 851 800        | 2 366 300        | +485 500                   | 121        |
| 2002- 2003   | 3 015 700        | 2 468 800        | +547 000                   | 122        |
| 2003-2004  | 3 250 758        | 2 483 048        | +996 736                   | 131        |
| 2004-2005  | 2 714 764        | 2 520 934        | +430 181                   | 107        |
| 2005-2006  | 3 111 131        | 2 617 366        | +704 527                   | 119        |
| 2006-2007  | 3 328 009        | 2 676 937        | +970 925                   | 124        |
| 2007-2008  | 3 117 757        | 2 874 958        | +242 799                   | 108        |
| 2008-2009  | 4 213 256        | 3 513 256        | +717 000                   | 120        |
| <b>Moyenne annuelle</b>                              | <b>2 783 911</b> | <b>2 426 895</b> | <b>+447 570</b>            | <b>115</b> |

Source: DSAP/DGPSA/MAHRH

Une analyse plus approfondie de l'évolution du taux de couverture des besoins nationaux de céréaliers entre 2002 et 2010 montre que le pays couvre de moins en moins ses besoins céréaliers avec sa production (Graphique n°5). Cette situation s'explique par les facteurs climatiques de plus en plus défavorables pour un système de production essentiellement pluvial, la faible adaptations des producteurs aux changements climatiques, la faible capacité de production en saison sèche, etc. Les politiques de gestion de

cette volatilité vise, d'une part une production plus sécurisée à travers la maîtrise de l'eau, la diversification des cultures, la formation des producteurs sur les mesures d'adaptions aux changements climatiques et d'autre part, une meilleure gestion de la sécurité alimentaire par une dynamisation du dispositif de sécurité alimentaire existant.

**GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS NATIONAUX DE CÉRÉALIERS ENTRE 2002 ET 2010**



Source: Elaborée à partir de données tirées sur le site internet de l'INSD le 12 décembre 2010 (Evolution du taux de couverture des besoins en céréales par rapport à la production définitive)

L'accessibilité alimentaire elle est intimement liée aux approvisionnements et est fonction de plusieurs facteurs : naturels, sociaux, économiques et physiques. Les facteurs les plus déterminants sont plutôt économiques et physiques. L'accès économique dépend essentiellement du niveau des revenus qui sont généralement faible, surtout dans les zones vulnérables (ou à risque). L'accès physique dépend de la dispersion géographique des populations, de l'état des routes, des moyens de transport et de stockage et du système d'information en place (MAHRH, 2008).

La stabilité alimentaire elle est caractérisée par les situations d'enclavement de certaines localités et surtout l'existence d'une demande non solvable pour cause de pauvreté, combinées aux faibles niveaux de production. Cette situation rend la stabilité de l'offre alimentaire précaire et est à l'origine de certaines pénuries.

L'appréciation de la stabilité alimentaire est également difficile par le manque d'informations lié à la faiblesse des statistiques et à l'absence d'un bilan alimentaire global. Toutefois, pour les céréales, cet état des choses est atténué par la disponibilité du bilan céréalier annuel dont les variations indiquent les tendances. La fluctuation des prix sur les marchés est aussi un indicateur de la stabilité de l'offre alimentaire et leur évolution annuelle révèle des périodes de soudure difficiles, situées autour des mois de juillet, août et septembre.



### 3.1.2. UTILISATION ALIMENTAIRE : STRUCTURE DE LA CONSOMMATION ET SITUATION NUTRITIONNELLE

En termes de structure de la consommation, l'importance de la contribution des céréales (sorgho, mil, maïs, riz) à l'apport énergétique total est d'environ 73%, celle des produits d'origine animale est de 4 %. L'arachide contribue pour 7 à 10%. La contribution des racines et tubercules reste faible, 1% environ. Globalement, et selon les chiffres de FAOSTAT (2007), on note que le disponible énergétique par habitant et par jour est supérieure à la norme généralement admise de 2 500 kcal depuis les années 1990. En effet, pour les années 2003 à 2005, ce disponible a été de 2670 kcal en 2003, 2637 kcal en 2004 et 2593 kcal en 2005.

La situation nutritionnelle du Burkina Faso est marquée par une sous-alimentation chronique dont les manifestations concrètes sont : une forte endémicité des malnutritions aiguës et chroniques ainsi que des prévalences élevées de certaines carences nutritionnelles spécifiques, en particulier, celles en fer, en iode et en vitamine A. En effet, 18% des femmes en âge de procréer sont malnutries et 15,5 % des nouveaux nés sont de petits poids à la naissance (selon l'analyse complémentaire de la situation nutritionnelle au Burkina Faso, mai 2006). Ces carences en vitamines A, fer et iode constituent un problème important de santé publique dans le pays. L'anémie touche 91,5% des enfants de 6 à 59 mois, 68% des femmes enceintes et 53,7 % des femmes en âge de procréer. Malgré la mise en place d'une politique nationale d'iodation universelle depuis 1996 et la vente obligatoire de sel iodé, seuls 48% des ménages ont accès à du sel adéquatement iodé. La carence en vitamine A est endémique dans certains districts : 13% des femmes enceintes souffrent de cécité crépusculaire et la supplémentation reste faible (EDS, 2003).

La cause de la malnutrition, qui apparaît très tôt chez les plus jeunes enfants sont multiples et multisectorielles, de type alimentaire et non alimentaire (cadre conceptuel de l'UNICEF, 1998). Les déterminants immédiats sont : une alimentation inadéquate en termes de quantité et/ou de qualité et des maladies répétées. Ces déterminants eux même sont influencés par des facteurs sous-jacents tels que l'insécurité alimentaire des ménages, les problèmes d'accès aux soins de santé, le manque d'hygiène et d'assainissement (Source PAM).

### 3.1.3. VULNÉRABILITÉ DU PAYS À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ZONES VULNÉRABLES

#### 3.1.3.1. VULNÉRABILITÉ À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La vulnérabilité de manière générale est la probabilité pour un ménage ou un individu de voir sa situation se dégrader sous l'effet de risques ou chocs auxquels il est exposé. Pour le Burkina et particulièrement pour les populations à la base, les risques sont entre autres: les aléas climatiques et particulièrement la sécheresse, les inondations, les attaques acridiennes, les maladies, l'augmentation du coût du carburant, l'augmentation des prix des intrants, l'augmentation des prix des produits alimentaires, etc.

Selon l'étude PAM (2003), les ménages ruraux non vulnérables produisent 60% de ce qu'ils consomment et ne consacrent que 28% de leurs revenus à l'acquisition des aliments. Les ménages vulnérables, notamment les Petits Producteurs (PP) hommes et femmes, ne produisent, quant à eux, que 40% de ce qu'ils consomment et dépensent 59% de leurs revenus pour l'acquisition des aliments.

En considérant la position des ménages sur le marché des denrées alimentaires, deux types de situation existent: (i) les ménages non agricoles consommateurs nets (consommateurs urbains): Ils représentent une population estimée à 18% de la population totale, (ii) les ménages agricoles en situation de déficit céréalier : en zone rurale, la prévalence de la pauvreté est de 50,7%. Tous les ménages pauvres ne sont cependant pas vulnérables de manière identique face à l'insécurité alimentaire. Selon l'étude PAM, l'incidence de la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire en milieu rural serait de 39,7%.

L'autonomie de couverture des besoins céréaliers aide à appréhender la vulnérabilité de l'agriculture vis-à-vis des phénomènes exogènes (facteurs climatiques surtout) d'une année à l'autre. Ainsi, la dépendance de l'agriculture vis-à-vis de la pluviométrie fait que la sécurité alimentaire en termes d'autonomie des besoins alimentaires n'est pas toujours assurée. L'incidence de l'autonomie de couverture des besoins par la production des ménages est principalement fonction de la conjoncture de la campagne agricole et les ménages non autonomes représentaient 35,20% en 2006, en baisse par rapport aux trois (03) années précédentes.

La vulnérabilité et la pauvreté dans le secteur de l'élevage ont été caractérisées dans le cadre de l'étude sur l'IEPC sur la base de l'analyse des systèmes de production et d'élevage. Parmi les différents types de vulnérabilité à l'origine de la pauvreté en milieu rural, les sécheresses et les crises climatiques sont les plus déterminantes (et de fait conditionnent les stratégies de production des éleveurs), mais aussi l'accès aux ressources pastorales (dont hydriques), l'accès aux marchés, aux services et aux intrants.

Sur cette base, les systèmes de production à activités d'élevage considérée comme particulièrement vulnérables en situation de grande précarité sont prioritairement les agro éleveurs à cultures vivrières et élevage à cycle court. Les facteurs tels que le degré d'intégration des femmes dans l'économie de marché, leur niveau d'éducation ou leur accès à l'information/formation et au foncier ont une influence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et constituent des causes de vulnérabilité. Quand on sait que ce sont surtout les femmes qui sont responsables des enfants en matière d'alimentation, d'hygiène, de santé et de nutrition, la corrélation entre leur situation socio-économique et celui des enfants est évidente.

#### 3.1.3.2. ZONES VULNÉRABLES

Selon l'étude du Comité Inter états de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) sur « Le profil de la sécurité alimentaire au Burkina » de 2007, les zones de vulnérabilité généralisée (zones à risque) couvrent 17 provinces localisées dans 4 régions, structurellement déficitaires et disposant d'un potentiel limité d'opportunités génératrices de revenus (cf. Carte n° 1): le Nord, le Sahel et le Centre Nord et l'Est. Les régions du Centre Est et du Sud Ouest présentent également des zones de vulnérabilité localisées, qui s'expliquent par une faible diversification des sources de revenus, ainsi que des facteurs socio-culturels.

A ces régions chroniquement déficitaires, s'ajoutent conjoncturellement des zones d'inondation intervenant souvent en juillet et août et les pauvres chroniques des zones périurbaines. La population concernée se chiffre chaque année à environ 1 100 000 personnes dont environ 1 000 000 dans les régions sahéliennes du nord. Dans les zones vulnérables, les revenus des populations résultent d'une dynamique de reconversion et diversification d'activités. Outre le recours aux aides humanitaires, les activités génératrices de revenus (maraîchage, élevage à cycle court, petit commerce, exploitation de PFNL) et les migrations (vers les sites aurifères, les centres urbains et les pays frontaliers) sont d'autres voies de recours vers la sécurité alimentaire.



Source: CILSS, 2007

### 3.1.4. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Suite aux grandes sécheresses des années 1970 dont les conséquences ont été une succession de famines (1972/73, 83/84, etc.), le Gouvernement s'est davantage impliqué dans les questions de sécurité alimentaire par la prise d'un ensemble de mesures dont, au plan national, la création en 1973 du Comité National de Lutte Contre les Effets de la Sécheresse (CNLES), au plan régional, l'adhésion à la création du CILSS en vue de la mobilisation de l'aide internationale. Ces initiatives ont certes rendu d'énormes services en leur temps, mais faute de cohérence et de synergie, n'ont permis que de gérer des aspects très partiels de la Sécurité alimentaire. Il a fallu attendre l'avènement du PAS dans les années 1990 pour voir le pays s'engager dans la voie de politiques et stratégies plus globales de gestion de la sécurité alimentaire. C'est ainsi que le Dispositif de Pilotage de la Sécurité Alimentaire bâti autour des céréales vu le jour en décembre 1997.

A la faveur de l'élaboration et de l'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) (1999-2000), il a été créé le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) qui est un nouveau dispositif plus global et cohérent. C'est une structure de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la SNSA et des actions conjoncturelles et structurelles y relatives.

Cette structure de concertation est accompagnée d'organes opérationnels pour l'aide alimentaire qui sont entre autres :

- la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) créée en 1994 avec comme objectif de permettre à l'Etat de faire face aux crises alimentaires imprévisibles et dont la mission générale est de participer, comme in-

strument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire du Burkina Faso. Pour remplir cette mission, la SONAGESS a pour tâche principale la gestion du Stock National de Sécurité (SNS) d'un niveau conventionnel de 35 000 tonnes physiques de céréales et un stock financier correspondant à la valeur de 25 000 tonnes de céréales. Face aux difficultés de mobilisation de ce stock, l'Etat a mis en place le Stock d'Intervention (SI) avec un niveau de 10 000 tonnes de céréales et un mécanisme de mobilisation plus souple. En plus de ces stocks, la SONAGESS est responsable de la gestion d'un Système d'Information sur le Marché céréalière (SIM).

- Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Créé en mars 1993, il est composé d'une quinzaine de départements ministériels et d'ONG. Son organisation interne est décentralisée jusqu'au niveau village. Son rôle est centré sur la gestion des catastrophes naturelles au Burkina Faso. Les principales missions qui lui sont assignées à sa création sont les suivantes: la mise œuvre du Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR) en cas de catastrophe, la coordination, le suivi et l'élaboration des programmes d'atténuation des effets des catastrophes sur le territoire national, la formation du personnel administratif provincial dans le domaine de la prévention et la gestion des catastrophes, l'éducation et la sensibilisation du public sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

- le Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire (SISA) et son Système d'Alerte Précoce (SAP) liés à la Direction des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DPSA) (dépendant maintenant de la DGPER).

### 3.2. CHOIX DES INTERVENTIONS

Le cadre d'accélération des OMD est un ensemble d'interventions qui doivent permettre d'accélérer, l'atteinte de l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015. Les cibles 1A et 1C sont celles vers lesquelles les interventions sont orientées. Les interventions identifiées s'alignent principalement sur les orientations du Programme national du secteur rural et du PSNN (Plan stratégique nationale en matière de nutrition). Elles visent à permettre aux petits producteurs et éleveurs pauvres d'atteindre la sécurité alimentaire et d'améliorer leurs revenus mais aussi de lutter contre la malnutrition dans les zones vulnérables où seront concentrées l'essentiel des interventions retenues. L'agriculture burkinabé se pratique essentiellement dans de petites exploitations familiales (environ 800 000 exploitations), de 3 à 6 ha maximum. Les PP exploitent de faibles superficies inférieures à 2 ha et se caractérisent par le manque ou l'insuffisance d'équipements agricoles, la faible capacité d'utilisation des intrants, ce qui les rend plus vulnérables vis-à-vis des aléas climatiques. Il s'agit d'une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, fonio, riz) et le niébé. Au niveau national, ces cultures occupent à elles seules plus de 88 % des surfaces cultivées. Les superficies cultivables sont estimées à 9 millions d'hectares (soit environ 30% de la superficie totale du pays). Elle est extensive et caractérisée par sa faible productivité. Elle est essentiellement pluviale, car seulement 24 000 ha environ sont irrigués pour un potentiel irrigable de 233 500 ha. D'importantes contraintes physiques, techniques et socio-économiques, limitent les performances des productions végétales.

Il s'agit entre autres :

- de la péjoration du climat qui affecte négativement les productions à régime strictement pluvial ;
- de la dégradation des terres et de la faible fertilité des sols dus à l'érosion, à la surexploitation sans restitution organique adéquate et à plusieurs autres actions anthropiques ;
- de la faible capacité technique des acteurs liée aux insuffisances de l'appui-conseil et aux difficultés d'accès aux innovations techniques. Il faut noter particulièrement l'insuffisance dans l'encadrement des producteurs suite au vieillissement du personnel qui du reste, s'amenuise d'année en année sans un relais conséquent du secteur privé ;
- de la faible utilisation des intrants agricoles liée à des difficultés d'accès et se traduisant par de très faibles rendements. Pour les fertilisants, il faut noter que moins de 30% des superficies cultivées reçoivent de la fumure organique et le niveau de consommation de l'engrais (NPK, Urée) est seulement en moyenne de 9 kg/ ha pour le pays. Les semences des variétés améliorées sont utilisées seulement sur 11,3 à 15% des superficies cultivées. Les PP de la zone à risque n'utilisent sur les céréales (sorgho et mil) ni engrais pour des raisons d'accessibilité économique, ni semences des variétés améliorées pour des raisons de disponibilité et de sécurité. La faible couverture phytosanitaire favorise la prolifération de certaines attaques nuisibles aux cultures.
- du faible niveau d'équipement des producteurs lié à des problèmes essentiellement économiques (faibles revenus, faiblesse du financement de l'Etat, accès difficile au crédit du fait du manque ou de l'insuffisance des produits financiers adaptés aux financements des activités agricoles) ;

- de l'insuffisance de terre cultivables dans certaines régions et de l'insécurité foncière, liées à l'effet conjugué de la pression démographique et de la gestion anarchique du domaine foncier rural compte tenu de la non application effective des différentes réformes foncières qui se sont succédées ; de la faible organisation des producteurs notamment autour des filières agricoles, ce qui réduit les opportunités commerciales et affecte négativement les revenus des principaux acteurs des dites filières ;
- des difficultés de conservation et de stockage liées à la disponibilité d'infrastructures et de technologies appropriées ;
- de la faiblesse de la transformation liée à l'insuffisance d'équipements adéquats et de l'étroitesse du marché des produits locaux transformés face à des produits concurrents importés.

L'élevage est caractérisé, d'une part par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié et, d'autre part, par un système d'exploitation extensif qui tente de s'adapter à la variabilité saisonnière et interannuelle des ressources pastorales. On distingue les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés. Les systèmes traditionnels sont caractérisés par une faible utilisation d'intrants zootechniques et vétérinaires et l'inexistence d'un habitat adapté. Les systèmes traditionnels comprennent les systèmes transhumants et les systèmes extensifs sédentaires qui regroupent le système agropastoral sédentaire, le système d'élevage en zone pastorale, les systèmes porcins traditionnels, les systèmes de l'aviculture traditionnelle. Les systèmes améliorés sont des systèmes semi-intensifs qui bénéficient d'un certain nombre d'investissements permettant aux animaux d'extérioriser leurs potentialités. Ils ont surtout une visée commerciale. Il s'agit de l'embouche bovine et ovine, de l'élevage laitier semi-intensif, de l'élevage laitier intensif, de l'élevage porcin moderne et de l'aviculture moderne.

Un des grands traits caractéristiques de l'élevage burkinabé est sa faible productivité due à :

- la dépendance des productions vis-à-vis des aléas climatiques ;
- la faiblesse organisationnelle et le manque de professionnalisme des acteurs ;
- l'insécurité foncière pastorale due à la réduction des pâturages estimée à 5% par an ;
- les problèmes alimentaires dus au déficit du bilan fourrager et nutritionnel de saison sèche (faible mobilisation du fourrage naturel par les éleveurs) et aux difficultés d'accès aux SPAI (coûts élevés des SPAI) ;
- les problèmes de santé animale liés à la faible couverture vaccinale pour certaines maladies et espèces d'animaux et la persistance des maladies infectieuses et parasitaires ;
- la faible capacité technique des acteurs liée aux insuffisances du système d'appui-conseil et aux difficultés d'accès aux innovations techniques ;
- la faiblesse du financement de l'Etat et accès difficile au crédit du fait du manque ou de l'insuffisance des produits financiers adaptés au financement des activités d'élevage.

En rappel, la situation nutritionnelle se caractérise par :

- une insuffisance pondérale des enfants et des déficiences en iode, en vitamine A et en fer. Les groupes les plus touchés sont les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes ;
- une inégale répartition des disponibilités alimentaires au plan national : huit régions sont durement affectées : Nord, Sahel, Est, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Plateau-Central, Centre-Est et le Centre-Nord. Sept de ces huit régions sont confrontées à un déficit alimentaire structurel. Le Sud-Ouest, malgré la disponibilité alimentaire, reste affecté par la malnutrition des groupes vulnérables, du fait de pratiques alimentaires

inadaptées, de pesanteurs socioculturelles et d'un transfert de la production agricole vers d'autres régions par la population déplacées non autochtones ;

- une insuffisance des aliments de complément pour les enfants ;
- des prix des denrées hors de portée des groupes vulnérables (les femmes, les enfants et PV VIH) ;
- des problèmes liés à la qualité des aliments et des régimes alimentaires très peu diversifiés ;
- des pratiques d'allaitement et de sevrage inadaptées.

Le diagnostic et l'analyse de la situation par les différents acteurs de la production végétale, de la production animale et de la santé/nutrition ont abouti à l'identification d'un nombre impressionnant d'interventions dans plusieurs domaines (voir en annexe 4 les tableaux des interventions proposées par les trois groupes de travail).

De ces interventions proposées, l'atelier de Ouagadougou, après une analyse et une réflexion poussées, a retenu sept (7) domaines prioritaires et treize (13) interventions prioritaires qui se présentent comme suit :

### **1. Intensification durable des productions végétales**

Dans ce domaine prioritaire, deux (2) interventions ont été retenues. Ce sont :

*i) le rétablissement du potentiel productif à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire.* Cette intervention est indispensable pour l'intensification durable des productions végétales dans les régions Nord et Sahel du pays, où on estime à plus de 46% les terres agricoles dégradées. Il faut noter que depuis les années 1970, des technologies appropriées de récupération des terres existent et d'autres techniques

ont été mises en œuvre (par des paysans et des structures) et toutes permettent de réaliser des productions avec des hauts rendements sur des terres qui étaient hautement dégradées.

*ii) l'amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences, engrais minéraux et organiques) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes.* L'accroissement durable de la productivité et de la production ne peut se faire qu'à travers une intensification de la production qui elle-même nécessite une utilisation adéquate des intrants (semences de qualité des variétés améliorées, fumure organique, engrais, pesticides) et des équipements. Or, il est reconnu que les petits producteurs (hommes et femmes) des zones vulnérables n'accèdent pas (ou accèdent difficilement) à ces intrants et à ces équipements. D'où la nécessité de prendre des dispositions pour améliorer les conditions d'accès des PP aux intrants et aux équipements.

### **2. La maîtrise et la gestion de l'eau**

Les ressources potentielles en terres irrigables du pays sont estimées à 233 500 ha. En 2004, le MAHRH évaluait à 32 258 ha les superficies aménagées dont 12 058 ha pour les grands aménagements, 3 000 ha pour les périmètres moyens, 10 000 ha pour la petite irrigation et 7 200 ha pour les bas-fonds. La superficie en bas-fonds aménagés atteint de nos jours 8000 ha. Cependant, les superficies saisonnièrement mises en culture varient sensiblement. D'après les estimations de 2004 du MAHRH, la moyenne exploitée se situe autour de 20 000 ha dont 42,5% exploitées en maîtrise totale d'eau, 30% et 22,5% respectivement exploités en bas-fonds et petite irrigation.

Pour combler le déficit de la production céréalière des PP dans les zones vulnérables, il faut promouvoir le *développement de la petite irrigation.*

Les résultats obtenus avec le Programme de petite irrigation villageoise, mise en œuvre depuis 2001 montrent que la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle peut contribuer fortement à lutter contre la pauvreté et la faim.

### **3. Le développement des infrastructures de désenclavement**

L'accessibilité aux aliments est la deuxième composante de la sécurité alimentaire. Afin de permettre un meilleur échange des denrées alimentaires entre les régions excédentaires et déficitaires, il est indispensable de désenclaver les différentes zones de production mais surtout les zones de consommation. *Le développement des pistes rurales* est une des interventions importantes de ce CAO.

Cette intervention vient renforcer les efforts faits chaque année en matière de désenclavement et devrait pouvoir se faire à court et moyen terme, mais des concertations seront nécessaires avec les collectivités locales et le ministère chargé du désenclavement pour désigner les pistes à réhabiliter ou éventuellement à créer dans chaque région vulnérable et dans certaines régions à production excédentaires (Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins,...). Par ailleurs, le développement des échanges alimentaires entre ces zones nécessite un renforcement des moyens de stockage et de conservation des produits vivriers.

### **4. La diversification des sources de revenus**

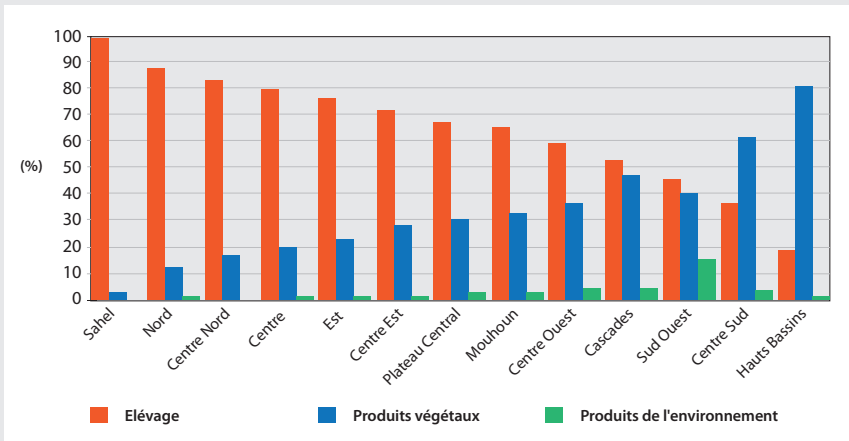
Dans les zones chroniquement déficitaires, les activités génératrices de revenus permettent aux populations de subsister. La diversification des sources de revenu dans ces zones est donc d'une importance capitale pour assurer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Plusieurs activités sont menées par les ménages non autonomes pour couvrir leurs besoins alimentaires.

Ce sont essentiellement l'élevage, le maraîchage, l'exploitation de produits forestiers non ligneux et enfin la petite transformation des produits vivriers et du lait.

L'élevage, avec en premier lieu la volaille et les petits ruminants, est le premier recours des populations pauvres pour obtenir les revenus nécessaires à l'achat des céréales pendant les périodes difficiles comme le montre le graphique suivant.

GRAPHIQUE 6

CONTRIBUTION DE DIFFÉRENTS PRODUITS À L'ACHAT D'ALIMENTS.



Source: DGPER, 2009

Certains ménages peuvent effectivement acquérir les aliments nécessaires à leur survie en désstockant la volaille et le petit bétail. Cependant un grand nombre de ménages agricoles non autonomes, ne peuvent pas pratiquer ce type d'élevage compte tenu de leur extrême pauvreté. Ainsi il est nécessaire de favoriser le **développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes)**. Cette intervention est déjà mise en œuvre à petite échelle avec succès par différents projets et ONG.

Une large gamme de produits forestiers non ligneux rentrent dans l'alimentation des populations, surtout en milieu rural et pendant les périodes dites de soudure. Après cette contribution directe à l'alimentation, l'apport des produits forestiers non ligneux en termes de revenus pour les populations, surtout pour les femmes, est avéré quoiqu'il soit difficile à évaluer avec exactitude

faut de statistiques nationales. Dans l'Ouest du pays, la vente des PFNL contribuait pour environ 16 à 27% à la formation des revenus des femmes (Lamien et Vognan, 2004, cité par APFNL, 2009). Une intervention à travers la **valorisation des PFNL prioritaires**, avec l'engouement actuel dans leur consommation et la mise en place de l'Agence nationale de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL), est une grande opportunité pour beaucoup de ménages ruraux d'obtenir des revenus supplémentaires pour assurer leur sécurité alimentaire.

5. Organisation des acteurs et appui conseil aux petits producteurs et éleveurs

Le désengagement partiel de l'Etat du système de vulgarisation agricole, en application des mesures du PAS, a progressivement réduit les capacités d'intervention de l'appui conseil au profit des producteurs. Cette situation est exacerbée par les faibles capacités organisationnelles des producteurs et surtout le PP. La réussite de toutes les interventions sus mentionnées nécessite **un renforcement des capacités organisationnelles des PP (agriculteurs et éleveurs) ainsi qu'un renforcement de l'encadrement et de l'appui/conseil au profit de ces PP (hommes et femmes)**.

6. Lutte contre la malnutrition chez les personnes vulnérables et l'amélioration de l'alimentation (en quantité et en qualité) de la population

La qualité nutritionnelle est un élément important de la sécurité alimentaire. Selon les analyses faites ci dessus, la malnutrition est un phénomène réel et généralisé au Burkina. Les plus vulnérables étant les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes. La nutrition est prise en compte dans le présent CAO par :

- Le renforcement de la surveillance, l'alimentation optimale et la prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées ;
- Le renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles ;
- La promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC).

7. Gestion des catastrophes naturelles et des situations d'urgence

La Burkina Faso, comme la plupart des pays sahéliens connaît ces dernières années des situations de catastrophes (sécheresse, inondations) qui compromettent les acquis en matière de lutte contre la faim. En plus du déficit alimentaire chronique que connaissent un grand nombre de provinces, ces catastrophes de plus en plus fréquentes, aggravent fortement leurs situations et plongent d'autres dans la précarité alimentaire. Les inondations qu'on connut le pays, surtout celles du 1er septembre 2009 montrent la nécessité d'un système efficace de riposte et de gestion des ces situations d'urgence. Les analyses montrent que le dispositif actuel de gestion de ces crises renferme des difficultés de fonctionnement et de capacité. Il convient alors **d'améliorer le dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire** pour éviter que les acquis ne soient compromis.

Le tableau 2 ci-dessous présente les différentes interventions priorisées par domaine prioritaire.

TABLEAU 2: SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PRIORISÉES

| OMD prioritaire et cibles  | Indicateurs   | Interventions prioritaires (Domaine)   | Interventions prioritisées retenues   |  |   |
|--|---|--|---|--|---|
| <p>OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</p> <p>[Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (en Parité de pouvoir d'achat)]</p> <p>[Cible 1C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de faim et de malnutrition]</p> | Indicateur 1.1. Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté  | Intensification durable de la production végétale  | 1. Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire |  |   |
|  |   |  | 2. Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques,...) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes                      |  |   |
|  |   | Maitrise et gestion de l'eau   | 3. Développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables   |  |   |
|  | Indicateur 1.8. Proportion des enfants des moins de cinq ans souffrant d'une insuffisance pondérale   | Développement des infrastructures de désenclavement  | Diversification des sources de revenus  | 4. Développement des pistes rurales  |   |
|  |   |  |   | 5. Développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait  |   |
|  |   | Indicateur 1.9. Proportion de la population en dessous du niveau minimum d'apport calorique  | Organisation des acteurs et appui conseil aux petits producteurs et éleveurs  | 6. Valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires  |   |
|  |   |  |   | 7. Développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes) |   |
|  |   |  |   | 8. Renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs   |   |
|  |   | Lutte contre la malnutrition chez les personnes vulnérables et l'amélioration de l'alimentation (en quantité et en qualité) de la population | Gestion des catastrophes naturelles et des situations d'urgence   |  | 9. Renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs   |
|  |   |  |   |  | 10. Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées |
|  | 11. Renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles |  |   |  |   |
|  |   |  |   | 12. Promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)  |   |
|  |   |  |   | 13. Amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire   |   |

Le tableau ci-dessous montre que les interventions prioritées sont en lien avec la SDR et son programme opérationnel:

Le PNSR en finalisation ainsi qu'avec le Plan Stratégique nationale de la nutrition.

| Interventions prioritées retenues   | Alignement des interventions avec le PNSR et de la Stratégie nationale nutrition  |
|---|---|
| 1. Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire             | Programme de gestion durable des eaux et des sols et sécurisation foncière en milieu rural et Programme de développement durable des productions Agricoles et Halieutiques            |
| 2. Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques,...) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes                                  | Programme de développement durable des productions Agricoles et Halieutiques,   |
| 3. Développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables   | Programme de développement durable de l'hydraulique agricole,   |
| 4. Développement des pistes rurales   | <b>Programme sectoriel des transports;</b> <sup>2</sup> Programme de promotion de l'économie rurale   |
| 5. Développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait   | Programme de promotion de l'économie rurale, Programme d'amélioration de la compétitivité et de la mise en marché des produits animaux  |
| 6. Valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires   | Programme d'amélioration de la production forestière et faunique dans le contexte de changement climatique, Stratégie nationale de promotion des produits forestiers non ligneux      |
| 7. Développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes)  | Programme d'accroissement de la productivité et des productions animales ; Programme d'amélioration de la production forestière et faunique dans le contexte de changement climatique |
| 8. Renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs  | Programme de développement durable de l'hydraulique agricole ; Programme d'accroissement de la productivité et des productions animales   |
| 9. Renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs   | Programmes de soutien de tous les trois ministères en charge du développement rural et la SNCACASA  |
| 10. Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées | OS 1 de la SNN : Réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale de 38% à 25% chez les enfants de moins de cinq ans d'ici 2015  |
| 11. Renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles   | OS 4 de la SNN: Renforcer l'offre de services en matière de nutrition dans les formations sanitaires  |
| 12. Promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)   | OS 3 de la SNN : Renforcer la lutte contre les maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition.   |
| 13. Amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire  | Programme Sécurité alimentaire et nutritionnelle du PNSR  |

<sup>2</sup> Le PST est un programme du Ministère des infrastructures et du désenclavement



## IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT

photo: FIDA

L'agriculture au Burkina d'une manière générale est limitée dans ses performances par les contraintes présentées dans les analyses ci-dessus. Spécifiquement en ce qui concerne les interventions du présent CAO, elles sont confrontées à des goulots d'étranglement qu'il faille travailler à lever pour permettre l'accélération. L'identification et l'analyse des goulots d'étranglements dans ce processus permettent de déceler les raisons pour lesquelles les interventions proposées précédemment ne permettraient pas une accélération de l'atteinte de l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. La contrainte se définit comme « un obstacle immédiat qui entrave la mise en œuvre des interventions et susceptible d'être éliminé ». Bien que des obstacles généraux à l'atteinte des cibles puissent également être révélés, l'accent a été mis sur les contraintes qui sont les causes directes des retards et qui sont susceptibles d'être remédiées à court terme. L'exercice a ainsi permis d'identifier et surtout de prioriser les goulots d'étranglement qui limitent l'impact des interventions ou qui empêchent même leur mise en œuvre.

### 4.1 LE RÉTABLISSEMENT DU POTENTIEL PRODUCTIF DES TERRES DES PETITS PRODUCTEURS

La restauration des terres dégradées est une activité qui demande un certain niveau d'investissement et un emploi intensif en main d'œuvre. Malgré l'intervention depuis des années des projets et programmes de restauration des sols dans les régions défavorisées, l'activité est toujours confrontée à une faible mobilisation communautaire autour des actions de CES/DRS; aux faibles capacités d'intervention des structures de récupération des terres dégradées due à une faible allocation des ressources financières

à ces programmes et à la *faible accessibilité des petits producteurs aux matériels et équipements de DRS/CES*. Tous ces goulots sont couronnés par l'absence d'une stratégie nationale de récupération des terres dégradées qui ne permet pas de coordonner et suivre les interventions dans ce domaine.

### 4.2 L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX INTRANTS ADAPTÉS ET AUX ÉQUIPEMENTS AGRICOLES PAR LES PETITS PRODUCTEURS HOMMES ET FEMMES

L'utilisation des intrants agricoles au Burkina Faso, surtout des engrais, se fait essentiellement dans la production cotonnière. Depuis la crise alimentaire mondiale de 2008, le gouvernement burkinabé apporte un appui aux producteurs céréaliers dans l'acquisition d'intrants (engrais et semences). Cependant plusieurs obstacles empêchent l'atteinte des objectifs de cette opération.

- La faible accessibilité financière aux engrais minéraux, aux semences améliorées et aux équipements de qualité malgré les subventions. Par exemple, malgré la subvention à hauteur de 50% des engrais et les quantités fournies qui sont nettement en deçà des besoins, des stocks résiduels sont constatés chaque année car ces prix restent toujours élevés.
- La faible disponibilité des intrants adaptés et des équipements dans les zones de production. Le système actuel de distribution des intrants, en plus de ne pouvoir couvrir les besoins, surtout pour les semences améliorées, se limite au niveau provincial, rendant ainsi leur accès difficile aux populations des zones rurales éloignées.

- Les difficultés de production de compost liées aux difficultés d'accès aux kits pour la stabilisation de fosses fumières et d'acquisition des activateurs (BP, Compost-plus);
- Les insuffisances de gouvernance dans le mécanisme de distribution des intrants : les producteurs sont faiblement responsabilisés dans le dispositif d'approvisionnement des intrants.

### 4.3 DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION AU PROFIT DES PETITS PRODUCTEURS HOMMES ET FEMMES DANS LES ZONES VULNÉRABLES

Les principales contraintes actuelles à la mise en œuvre de cette intervention sont liées :

- Aux difficultés de mobilisation et d'allocation des ressources financières aux activités de la petite irrigation. Depuis la fin du Projet de développement de la petite irrigation villageoise (PPIV), on constate un amenuisement des financements à ce domaine. Les promesses faites à la table ronde sur la petite irrigation, organisée par le Burkina, n'ont pas été tenues ;
- A la faible accessibilité des petits producteurs aux aménagements de la petite irrigation ; le PP sont le plus souvent exclus des aménagements par les critères de sélection inadaptés à leurs situations ;
- Aux insuffisances des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation. « L'approche projet » utilisée jusque là dans la mise en œuvre de cette intervention n'a pas permis de renfoncer durablement les capacités des services de l'Etat chargé de la petite irrigation.
- Au non respect des règles d'exploitation des aménagements par les PP.

### 4.4 DES PISTES RURALES

Cette intervention est actuellement confrontée à une contrainte d'ordre budgétaire liée à la faible capacité financière de l'Etat, et aux coûts élevés de la réalisation des pistes rurales, à désenclaver les différentes zones de production et les zones à risques d'insécurité alimentaire.

### 4.5 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CONSERVATION, DE STOCKAGE ET DE LA PETITE TRANSFORMATION DES PRODUITS VIVRIERS ET DU LAIT

Trois goulots empêchent la pleine mise en œuvre de cette intervention :

- le faible accès aux équipements et aux technologies appropriés du fait de leur coût;
- le coût élevé de l'énergie qui limite les initiatives en matière de création d'unités de transformation ;
- la faible organisation de la collecte du lait qui rend l'offre incertaine pour satisfaire les besoins des transformateurs et n'encourage pas leur intervention dans les zones de production. Ils préfèrent utiliser le lait importé qui est plus disponible ;

### 4.6 VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) PRIORITAIRES

L'engouement actuel autour de la consommation des PFNL dans les villes est une opportunité pour les populations de diversifier leurs sources de revenus, pourvu qu'elles puissent s'organiser dans l'exploitation de cette ressource. Cependant, l'accès faible *aux technologies appropriées de stockage, de conservation et de transformation* ainsi que *l'inorganisation des acteurs* constituent les contraintes majeures à la valorisation des PFNL. Les PFNL restent considérés par certains comme des produits de cueillette qui ne nécessitent pas une attention particulière.

### 4.7 DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS D'ÉLEVAGE INDIVIDUELLES À CYCLE COURT AU PROFIT DES PETITS PRODUCTEURS PAUVRES (HOMMES, FEMMES ET JEUNES)

Cette intervention, actuellement mise en œuvre avec succès, mais reste limitée dans un nombre très restreint de zones due aux faibles capacités des structures de mise en œuvre. La faible diversification actuelle de l'offre des espèces, la faible accessibilité des PP aux intrants zootechniques et vétérinaires (vaccins, aliments, etc.) et leur faible maîtrise sanitaire de l'élevage constituent aussi des contraintes majeures à cette intervention.

### 4.8 RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES PETITS PRODUCTEURS (AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS)

Les faibles capacités organisationnelles des PP et surtout leur faible appropriation des enjeux et intérêts de l'organisation constituent les barrières à la mise en œuvre de cette intervention.

### 4.9 RENFORCEMENT DE L'APPUI CONSEIL AUX PETITS PRODUCTEURS ET ÉLEVEURS

Le système actuel d'encadrement et d'appui conseil aux producteurs renferme des failles liées à l'insuffisance des ressources humaines (en quantité et en qualité) et à l'insuffisance des moyens de travail des structures chargées de cette activité. On note actuellement un vieillissement du personnel des ministères chargés du développement rural et qui s'amenuise d'année en année sans un relais conséquent du secteur privé et des organisations paysannes.



## 4.10 RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE, ALIMENTATION OPTIMALE ET PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE DES GROUPES VULNÉRABLES DANS LES ZONES DÉFAVORISÉES

Une série de goulots d'étranglement entravent la mise en œuvre de cette intervention. Premièrement on note une faible allocation des ressources aux activités de nutrition : la part consacrée du budget consacré à la Direction nationale de la nutrition, et surtout ce destiné à la promotion des aliments locaux enrichis et à la sensibilisation sur la consommation des aliments riches en micronutriments, reste insignifiant dans le budget global alloué au Ministère de la santé. L'insuffisance des capacités en ressources humaines qualifiées (cette direction ne dispose que de 7 nutritionnistes) constitue aussi un handicap à la promotion des activités de nutrition. Par ailleurs, les repas scolaires de qualité ne couvrent ni toute l'année, ni toutes les écoles. Les compléments alimentaires pour enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes ou allaitantes malnutris sont insuffisants pour couvrir tous les besoins. Cette faible allocation pourrait être due à l'insuffisance de synergie d'action entre les acteurs du secteur nutrition : le Conseil national de concertation en nutrition (CNCN) mis en place depuis 2002 ne fonctionne plus et ne favorise pas une coordination des activités des intervenants. En plus, l'encrage de la malnutrition est favorisé par un faible niveau de dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et dans les formations sanitaires.

Les pratiques alimentaires inadaptées résultant de l'existence d'interdits et tabous alimentaires privent parfois les enfants, les femmes enceintes et allaitantes de bonnes sources de protéines et de micronutriments. Enfin on peut noter la faible implication des communautés bénéficiaires dans les activités de nutrition : les communautés bénéficiaires ne participent pas à la prise de décision les concernant et la méconnaissance des aliments de forte valeur nutritive semble généralisée.

## 4.11 RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAQUETS MINIMUM D'ACTIVITÉS (PMA) NUTRITION DANS LES STRUCTURES D'OFFRE DE SOINS ET DANS LES SITUATIONS DE CATASTROPHES NATURELLES

La mise en œuvre des PMA dans les centres de santé est limitée par deux contraintes que sont la faiblesse de l'allocation des ressources (pour la formation des agents de santé, la supervision et à l'extension des PMA/PCIME) et le mauvais fonctionnement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la PCIME et du PMA/ Nutrition par les agents de santé formés.

## 4.12 PROMOTION DES BONNES HABITUDES ALIMENTAIRES ET DE MODE DE VIE SAINS (IEC/CCC)

Pour conduire à bien cette action il est indispensable de remédier à l'absence actuelle d'un plan national de communication en nutrition et au non maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement des populations, surtout rurales.

## 4.13 AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA GESTION DES CATASTROPHES

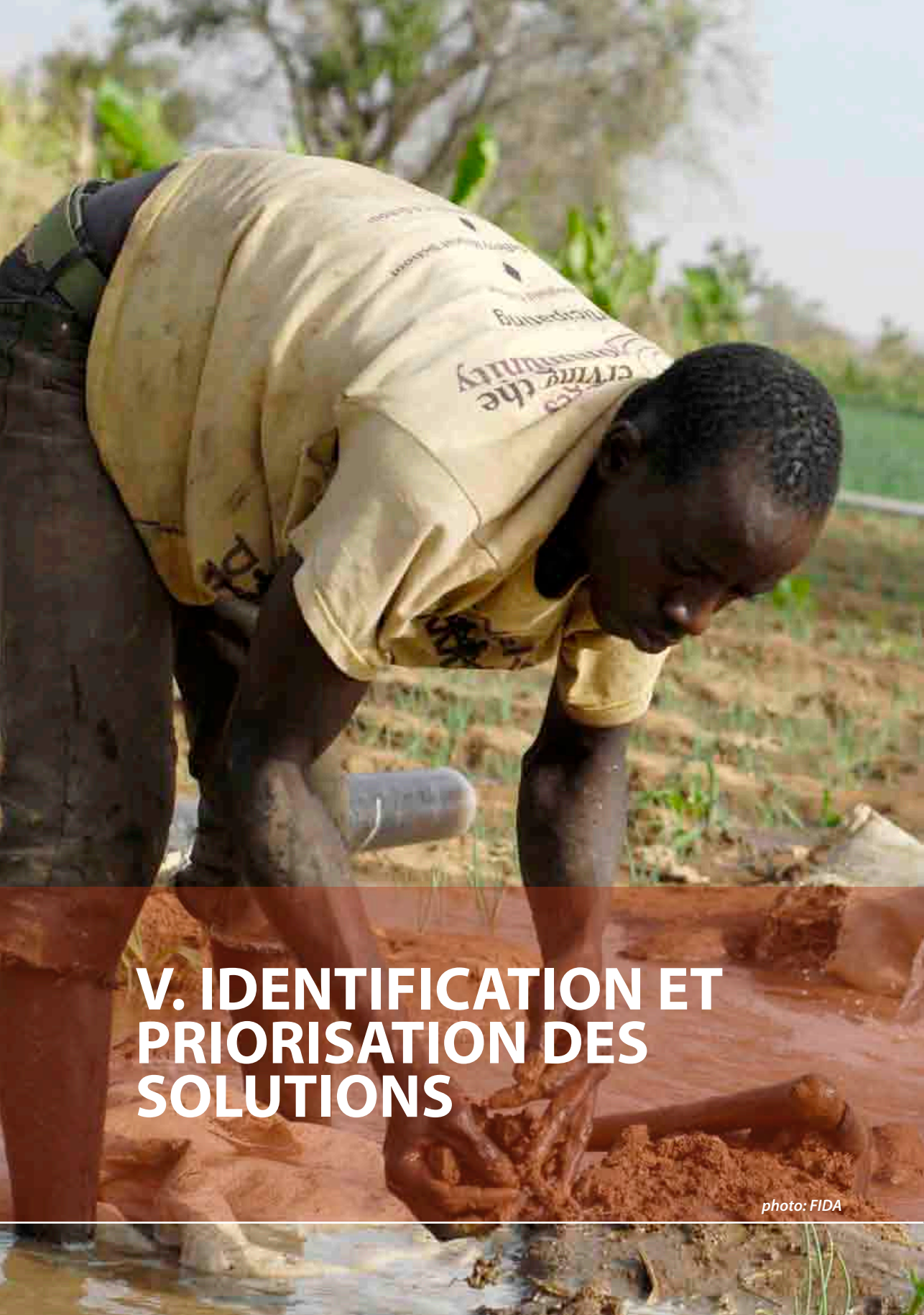
Le dispositif de sécurité alimentaire décrit plus haut présente des faiblesses de fonctionnement et de capacité. La mobilisation du SNS est conditionnée à un déficit céréalier national d'au moins 5% alors qu'une situation satisfaisante dans l'ensemble peut cacher des disparités en défaveur des zones vulnérables. En plus les capacités du stock d'intervention ne permet pas de couvrir de manière satisfaisante les besoins des populations vulnérables. Le Système d'alerte précoce (SAP) qui doit permettre de découvrir tôt les « foyers d'insécurité alimentaires » éprouve des difficultés de fonctionnement

Le tableau N°4 résume les goulots d'étranglements priorités par intervention.

**TABLEAU 3: SYNTHÈSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENTS SPÉCIFIQUES  
AUX INTERVENTIONS PRIORISÉES**

| Interventions priorisées   | Politique et Planification   | Budget et financement  |  | Fourniture de services   | Utilisation de services   |
|--|--|--|--|--|---|
| Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées par les techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs (hommes et femmes) dans les zones vulnérables      | Absence d'une stratégie nationale de récupération des terres dégradées     | Allocation insuffisante de ressources aux programmes de restauration des terres                                  |  | Faible capacité d'intervention (zones de couverture) des structures étatiques, des projets et programmes de récupération des terres dégradées          | Faible mobilisation communautaire autour des actions de DRS/CES<br>Faible accessibilité financière des PP aux matériels et équipements de DSR/CES   |
| Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques) et aux équipements agricoles par les petits producteurs, hommes et femmes | Insuffisance de gouvernance dans le mécanisme de distribution des intrants |  |  | Faible disponibilité des intrants adaptés (pour la production des céréales autres que le riz et le maïs) et des équipements dans les zones vulnérables | Faible accessibilité financière des PP (coûts élevés) aux engrais minéraux, aux semences améliorées et aux équipements de qualité<br>Difficultés de fabrication de compost (acquisitions de kit pour la réalisation de fosses fumières et acquisition de Burkina phosphate et activateurs)                |
| Gestion de l'eau à la petite échelle pour les petits producteurs (notamment par la petite irrigation) dans les zones vulnérables   |  | Difficultés de mobilisation, d'allocation des ressources financières   |  | Insuffisance des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation   | Non respect des règles d'exploitation des aménagements par les PP<br>Faible accessibilité des PP aux aménagements de la petite irrigation   |
| Développement des pistes rurales   |  |  |  | Faible capacité financière de l'Etat à désenclaver les différentes zones de productions et les zones à risque d'insécurité alimentaire                 |   |
| Développement des infrastructures de stockage, de conservation et de la petite transformation des produits vivriers et du lait   |  |  |  | Faible disponibilité des prestations de services d'appui en matière de transformation et de conservation des produits vivriers et du lait              | Faible accès aux technologies appropriées de stockage, de conservation et de transformation (équipement, énergie, infrastructures, etc.)<br>Faible accès aux services énergétiques en milieu rural pour les besoins de la transformation (vivriers et lait)<br>Faible organisation de la collecte du lait |
| Valorisation des produits forestiers non ligneux prioritaires  |  |  |  |  | Faible organisation des acteurs<br>Faible connaissances des techniques et faibles accès des PP aux équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL   |
| Développement d'unités d'élevage individuelle à cycle court (volaille, petits ruminant, porcs et aïa-codes) au profit des petits producteurs pauvres, particulièrement les femmes      |  | La disponibilité des ressources financières reste la principale condition de mise en œuvre de cette intervention |  | Faible niveau de couverture des zones vulnérables par les programmes en cours<br>Diversification limitée de l'offre des espèces                        | Accès limité des PP et éleveurs aux produits d'élevage à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aïa-codes)<br>Faible accessibilité aux intrants zootechniques et vétérinaires (aliments et vaccins)<br>Faible maîtrise sanitaire de l'élevage par les petits producteurs                       |

| Interventions prioritées  | Politique et Planification  | Budget et financement   |  | Fourniture de services   | Utilisation de services   |
|---|---|---|--|--|---|
| Renforcement de l'organisation des PP agricoles et éleveurs   |   |   |  |  | Faible capacités organisationnelles des PP<br>Faible appropriation des enjeux de l'organisation par les petits producteurs        |
| Renforcement de l'appui conseil au profit des PP agricoles et éleveurs  |   |   |  | Insuffisance de personnel (en qualité et en quantité) et faiblesse des moyens d'intervention   |   |
| Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaires et des femmes enceintes et mères allaitantes) dans les zones vulnérables | Insuffisance de synergie d'action entre les différents acteurs du secteur de la nutrition | Insuffisance d'allocation de ressources financières au profit des structures éducatives et nutritionnelles sanitaires |  | Faible dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et dans les formations sanitaires<br>Insuffisances de capacités (ressources humaines qualifiées et équipements) de la Direction de la Nutrition | Faible implication des communautés bénéficiaires : non participation des communes bénéficiaires au processus de prise de décision |
| Renforcement de la mise en œuvre des Paquets Minimum d'Activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles   | Mauvais fonctionnement du mécanisme de suivi de la stratégie de la PCIME et PMA           | Faible allocation des ressources pour la formation des agents de santé et à la supervision des PMA/PCIME              |  |  |   |
| Promotion de bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)  | Inexistence du plan national de communication en nutrition                                |   |  |  | Non maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement   |
| Amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire  | Rigidité des conditions de mobilisation du SNS  |   |  | Faible niveau du stock d'intervention<br>Faible opérationnalité du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire  |   |



## V. IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES SOLUTIONS

photo: FIDA

Le rythme actuel de progression dans la mise en œuvre des OMD au Burkina ne permettront pas de pouvoir réaliser l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici 2015. Néanmoins, il existe quelques domaines où les investissements ont donné des résultats satisfaisants. Il est alors impératif que les acquis puissent être capitalisés et les insuffisances corrigées afin d'accélérer l'atteinte de l'OMD1. Les acteurs du développement rural du pays doivent aussi s'inspirer des expériences d'autres pays ayant obtenus des résultats satisfaisants dans ce domaine.

Dans ce cadre d'accélération de l'atteinte de l'OMD1 au Burkina, les interventions prioritaires ont été déterminées. Les obstacles à leur pleine mise en œuvre ont été identifiés. Il s'est agi alors dans cette étape de trouver les solutions les plus plausibles aux contraintes posées. La solution se définit comme « une mesure à court terme qui résout une contrainte posée et produit un impact rapide sur le terrain ». Les solutions tentent d'assurer la réussite de la mise en œuvre des interventions.

L'exercice a permis d'identifier et de prioriser ces solutions selon l'ampleur, la rapidité à produire les résultats, la durabilité et la faisabilité de mise en œuvre.

### 4.1 LE RÉTABLISSEMENT DU POTENTIEL PRODUCTIF DES TERRES DES PETITS PRODUCTEURS

Cette intervention permettra de récupérer une superficie totale de 300 000 ha dans les régions du Nord, du Sahel et du Centre Nord au profit de 500 000 PP (hommes et femmes) réparties dans environ 100 000 ménages (soit 3 ha par ménage). La mise en œuvre de cette intervention se fera à travers :

- l'élaboration participative d'une Stratégie nationale de récupération des terres dégradées en cohérence avec le Programme national du secteur rural en finalisation devant permettre une meilleure acquisition et gestion des moyens de récupération des terres dégradées et une meilleure utilisation des technologies en fonction des écosystèmes.
- une sensibilisation des populations afin que chaque ménage se sente concerné ;
- un appui alimentaire de type Food for work ;
- acquisition de 12 engins lourds en raison de quatre par région ;
- la mise à disposition de kits de petits matériels de DRS/CES sous gestion communautaire (un kit pour 10 ménages soit 10000 kits).

Des dispositions doivent être prises pour que les techniques et technologies de récupération en utilisées tiennent compte des conditions agro-écologiques.

### 4.2 AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX INTRANTS ADAPTÉS ET AUX ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

L'opération d'appui à l'acquisition des intrants (semences améliorées et engrais) au profit des producteurs céréaliers, entrepris depuis 2008 par le gouvernement a permis d'avoir des résultats spectaculaires dans les spéculations concernées, surtout le riz où la production nationale a été multipliée par deux en l'espace de deux campagnes.

Cette intervention touchera **un million** de petits producteurs de céréales (sorgho, mil, et de cultures maraîchères) repartis dans 200 000 ménages dans les régions du Nord, du Sahel,

du Centre Nord, de l'Est et du Centre-Est. Elle se mettra en œuvre à travers :

- une subvention à hauteur de 50% sur les engrais (100 kg d'engrais par ménage pendant 5 ans) et une distribution gratuite de variétés améliorées de céréales (15 kg par ménage deux fois pendant les 5 ans). Il faudra cependant avoir un regard particulier sur les plus pauvres qui ne peuvent souvent, même avec la subvention, acquérir ces intrants.
- le déploiement des intrants au niveau des communes rurales ;
- une subvention de 75% du matériel agricole (charrie et charrette) au profit des 56% des ménages qui sont non équipés (soit 112 000 ménages) ;
- subventionner à hauteur de 75% des kits de compostage (ciment de stabilisation des fosses et le BP) au profit de tous ces ménages pauvres ;

### 4.3 DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION AU PROFIT DES PETITS PRODUCTEURS HOMMES ET FEMMES DANS LES ZONES VULNÉRABLES

On estime à plus de 45 000 ménages qui pratiquent l'irrigation à petite échelle dans les zones vulnérables mais qui ne sont pas les plus pauvres. Cette intervention doit permettre à 45 000 ménages pauvres de pratiquer cette activité sur une superficie moyenne de 0,125 ha, soit aménager au total 5625 ha. La mise en œuvre de cette intervention se fera à travers :

- Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réhabilitation de cent (100) ouvrages et l'aménagement des 5625 ha avec une forte implication des populations bénéficiaires (25% en espèces ou en nature) pour

augmenter l'offre ;

- Le renforcement des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation ;
- Sensibilisation des acteurs et suivi contrôle de l'exploitation des aménagements ;

### 4.4 DÉVELOPPEMENT DES PISTES RURALES

La réalisation des pistes rurales est très coûteuse et au vu des moyens de l'Etat, des ressources extérieures doivent pouvoir être mobilisées par la mise en œuvre d'une bonne stratégie de plaidoyer. D'ici 2015, cette intervention doit permettre de construire 300 km de pistes rurales par an (soit 1500 km) dans les Régions de la Boucle du Mouhoun (principale zone de production céréalière), du Nord, du Sahel, de l'Est.

### 4.5 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CONSERVATION, DE STOCKAGE ET DE LA PETITE TRANSFORMATION DES PRODUITS VIVRIERS ET DU LAIT

Le programme plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PTFM) a montré qu'il est possible d'insuffler le développement au niveau village. Au vu de ces résultats fort encourageants, une nouvelle phase du programme vient d'être lancée. Il faut ainsi que ce programme puisse permettre à 25 nouveaux villages ou communes rurales de bénéficier de ces installations dans les régions vulnérables et prioritairement au Sahel, d'ici 2015 afin de favoriser un développement de la transformation vivrière et surtout du lait.

Dans le Sahel, un poste de collecte de lait sera construit et équipé à proximité des zones de production avec au préalable une organisation des acteurs directs dans chaque commune rurale, soit 23 postes avec 23 structures de producteurs de lait fonctionnelles.

### 4.6 VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) PRIORITAIRES

Les expériences de transformation des PFNL constatées ces dernières années et le niveau de demande montrent que ces produits constituent un créneau porteur de création des sources de revenus des populations rurales. L'essentiel est de pouvoir garantir la qualité de ces produits. La mise en œuvre de cette intervention se fera sur tout le territoire à travers :

- Un appui au secteur privé dans la mise en place cinq unités de transformation de ces PFNL par province (soit 225 unités au total) en vue d'accroître la valeur commerciale des produits.
- La subvention à 50% à l'acquisition d'équipements de conservation et de transformations de ces produits au profit de 800 groupements de femmes ;
- L'organisation des acteurs : mise en place de structures de gestion des PFNL dans au moins 10% des villages (soit 800 villages couverts) ;

### 4.7 DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS D'ÉLEVAGE INDIVIDUELLES À CYCLE COURT

Au vue des résultats obtenus de cette intervention dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité

alimentaire dans les zones couvertes, il est important de la multiplier dans les zones vulnérables afin que les ménages non autonomes sur le plan céréalier puissent la pratiquer et obtenir des revenus nécessaires à leur survie pendant les périodes de soudure.

Cette intervention touchera 100 000 ménages (soit 500 000 PP) dans les zones vulnérables. L'intervention sera mise en œuvre de la façon suivante : il s'agit de mettre à la disposition des PP des noyaux d'animaux. Le noyau est composé soit d'un mâle et de 4 femelles pour les petits ruminants, de 2 truies et un verrat pour les porcs, de 10 poules de races locales et 2 coqs améliorateurs pour la volaille et enfin d'un mâle et quatre femelles pour les aulacodes. Selon le cycle de reproduction de chaque espèce, le bénéficiaire rembourse à un moment donné le nombre d'animaux pris qui doit permettre d'en donner à d'autres. La situation actuelle de l'élevage pratiqué par les PP au Burkina est caractérisée par un faible niveau de couverture sanitaire. Ainsi des conditions préalables doivent ainsi être réunies pour que les animaux mis à la disposition de chaque PP soient sains (déparasités, vaccinés) et que les bénéficiaires s'engagent à assurer correctement la protection sanitaire des animaux reçus (vaccination, déparasitage).

Dans le but de sauvegarder le cheptel des PP qui pratiquent déjà cet élevage de subsistance, entreprendre une campagne nationale de vaccination subventionnée à 75% pendant trois ans contre la maladie de Newcastle (25 millions de volailles concernées). Une subvention de 75% sur les différents vaccins et déparasitants du petit bétail (ovins, caprins, porcins) sera mis en œuvre dans les zones vulnérables.

For the purpose of safeguarding the livestock of the small producers who already practise this subsistence livestock farming, it is necessary to undertake a national vaccination campaign,

subsidized at 75 per cent, for three months against Newcastle disease. This affects 25 million birds. A subsidy of 75 per cent on the different vaccines and parasite treatments for small livestock – sheep, goats and pigs – will be implemented in vulnerable areas.

#### 4.8 LE RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES PETITS PRODUCTEURS AGRICOLES ET ÉLEVEURS

Les résultats du dernier Recensement général de l'agriculture de 2006 à 2010 (RGA 2006-2010) montre une faible appartenance des ménages agricoles à des OP dans les Zones vulnérables (moins des 33% au niveau national) alors que l'organisation des petits producteurs est une condition à leur parfaite intégration dans les filières (DGPER, 2009). Dans le présent CAO, toutes les interventions, surtout celles concernant les productions agro-pastorales et d'exploitation des PFNL nécessitent une certaine organisation des PP. Dans la récupération des terres, l'organisation est d'autant plus importante que cette intervention nécessite la mobilisation d'une forte main d'œuvre. Dans la pratique de l'élevage, l'organisation permet de fédérer les énergies en matière de lutte contre les épizooties mais aussi de bénéficier d'une plus value dans la commercialisation. Dans l'exploitation des PFNL, il est important, sous la responsabilité de l'APFNL, que les acteurs soient mieux organisés et sensibilisés sur les bonnes pratiques de cueillette afin de préserver la ressource.

Il sera alors intégrer dans toutes les autres interventions des activités de sensibilisation sur les enjeux et les bénéfices de l'organisation au profit des PP. Les efforts doivent permettre sur la période de renforcer les capacités de 500 organisations paysannes.

#### 4.9 RENFORCEMENT DE L'APPUI CONSEIL AUX PETITS PRODUCTEURS ET ÉLEVEURS

Les PAS ont limité les recrutements d'encadreurs dans le secteur du développement rural. Un renforcement des capacités opérationnelles des ministères en charge du développement rural par l'appui au recrutement, à la formation de technicien (250 hommes et 250 femmes pour le MAHRH, 125 hommes et 125 femmes pour chacun des deux autres ministères) ainsi que le renforcement des moyens de travail (1000 engins à deux roues, 200 ordinateurs complets) est une voie pour améliorer l'encadrement des PP.

#### 4.10 RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE, ALIMENTATION OPTIMALE ET PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE DES GROUPES VULNÉRABLES DANS LES ZONES DÉFAVORISÉES

La production de résultats dans le domaine de la nutrition nécessite une certaine stabilité dans les interventions. Cette intervention, au vu des goulots d'étranglements, sera mis en œuvre dans les régions du Nord, du Sahel, du Centre Nord, de l'Est et du Sud Ouest et ce à travers :

- Une amélioration du fonctionnement du cadre de concertation des acteurs et partenaires du domaine par la tenue régulière des réunions de ce cadre qui permet d'harmoniser les points de vue et la répartition des efforts ;

- Une budgétisation des cantines scolaires de qualité pour toutes les écoles des régions défavorisées de sorte à couvrir toute l'année (861000 élèves répartis dans 4883 écoles);
- la prise en charge des femmes enceintes et des mères allaitantes malnutris par l'utilisation des aliments fortifiés et des produits locaux ;
- le dépistage des cas de malnutrition aux régions ciblées et prendre en charge les malnutris;
- le recruter et former le personnel sur les techniques relatives aux paquets minimum d'activité en nutrition ;
- la mise en œuvre d'activités des filets sociaux (transfert monétaire), avec une extension et un renforcement des activités de microcrédit ;
- une forte implication des bénéficiaires en les associant à la prise de décision ;
- le renforcement de la sensibilisation pour réduire les pesanteurs socioculturelles ;
- la vulgarisation des aliments à forte valeur nutritive à travers des émissions médiatisées.

#### 4.11 RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAQUETS MINIMUM D'ACTIVITÉS (PMA) NUTRITION DANS LES STRUCTURES D'OFFRE DE SOINS ET DANS LES SITUATIONS DE CATASTROPHES NATURELLES

L'accroissement de l'allocation budgétaire pour la formation des agents de santé sur le PMA/PCIME et la supervision au niveau des formations sanitaires ainsi que l'amélioration du mécanisme de suivi de la PCIME et PMA ont été les solutions proposées par les acteurs de la nutrition pour l'accélération de cette intervention au vu des ses obstacles.

#### 4.12 PROMOTION DES BONNES HABITUDES ALIMENTAIRES ET DE MODE DE VIE SAINS (IEC/CCC)

La promotion des bonnes pratiques alimentaires doit permettre le changement de comportement en matière de nutrition. Il faut donc accélérer l'adoption du plan national de communication nutrition et surtout l'opérationnaliser. Il faudra ensuite réaliser des émissions de sensibilisation sur la maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement pour la culture de la pauvreté dans ménages.

#### 4.13 AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA GESTION DES CATASTROPHES

Les analyses faites plus haut indiquent des dysfonctionnements du dispositif d'intervention d'urgence, et au faible niveau du stock d'intervention qui ne permet pas de couvrir de manière satisfaisante les besoins des populations vulnérables. Il faut alors :

- Renforcer le système d'alerte précoce et le dispositif du CONASUR ;
- Relever le niveau du stock d'intervention de son niveau actuel de 10000 tonnes à 20000 tonnes ;
- Assouplir les conditions d'utilisation du SNS ;

**TABLEAU 4: SYNTHÈSE DES SOLUTIONS RETENUES**

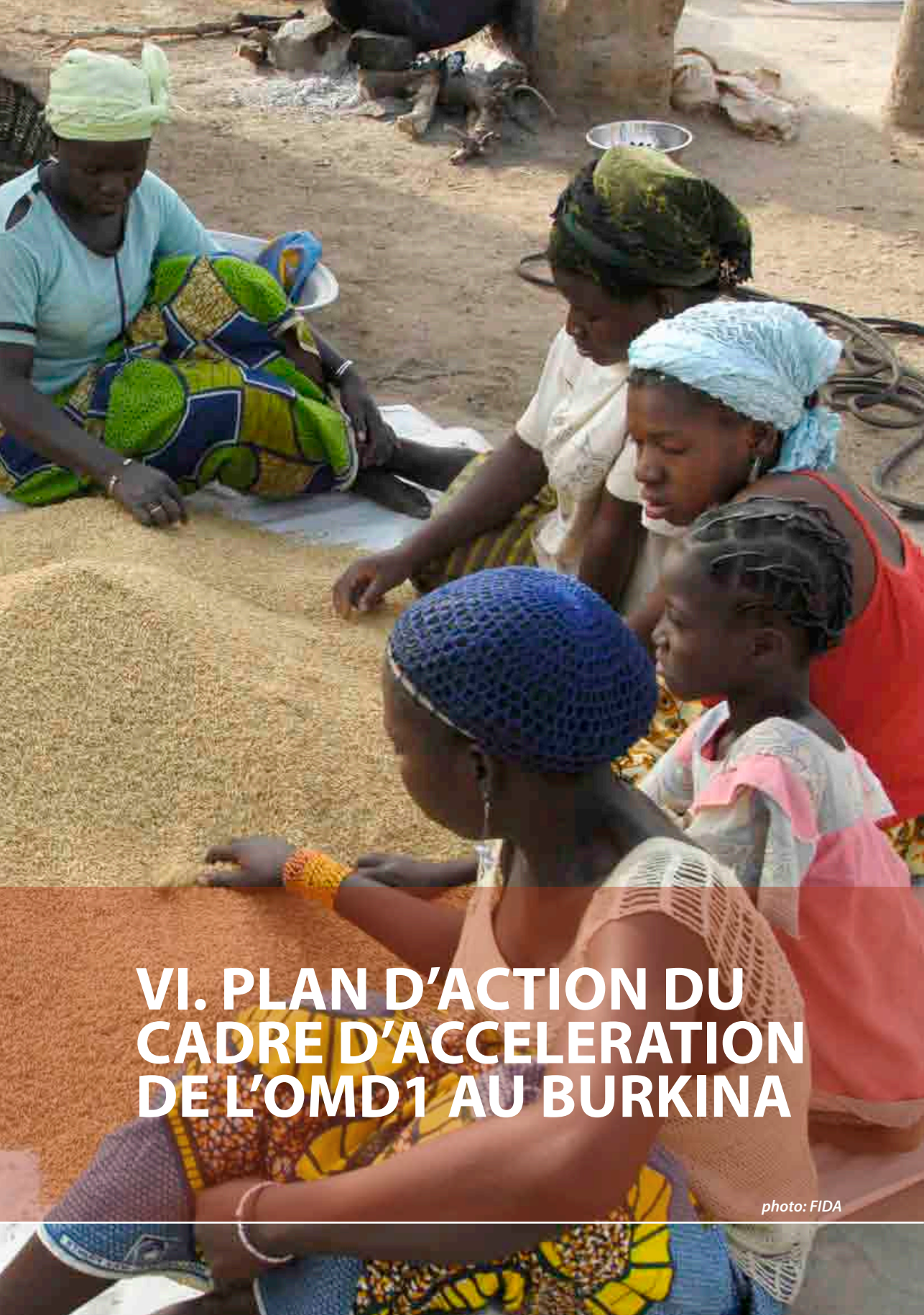
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

| Interventions prioritaires retenues  | Goulots d'étranglement prioritaires  |  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  | Partenaires potentiels de mise en œuvre                            |
|--|--|--|--|--|
| I1. Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire | Absence d'une stratégie nationale de récupération des terres dégradées   |  | Elaborer une stratégie nationale de récupération des terres dégradées  | DGPV, PNGT, PSA/RTD, , PTF, MEF, SP/CPSA,                          |
|  | Faible mobilisation communautaire autour des actions de DRS/CES  |  | Sensibilisation des populations  | DRAHRH, ONG, PNGT, PSA/RTD, DGPV, PTF, MEF, ONG,                   |
|  | Faiblesse des capacités d'intervention des structures étatiques, des projets et programme de récupération des terres dégradées                       |  | Utilisation d'appuis alimentaires de type (Food For Work)  | PAM, PNGT, PSA/RTD, PTF, ONG,                                      |
|  | Faible accessibilité des petits producteurs aux matériels et équipements de DRS/CES  |  | Renforcement du parc des engins lourds de récupération des terres dégradées par acquisition de 12 engins lourds (soit quatre par région) | DRAHRH, DGPV, PTF, PSA/RTD,  |
| I2. Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques,...) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes                      | Faible accessibilité financière aux engrais minéraux, aux semences améliorées et aux équipements de qualité (coût élevé)                             |  | Etendre la subvention des engrais aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique                            | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF,                                  |
|  |  |  | Renforcer la subvention des semences améliorées aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique              | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF,                                  |
|  |  |  | Subventionner pendant 5 ans l'équipement agricole au profit des petits producteurs   | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF,                                  |
|  | Faible disponibilité des intrants adaptés et des équipements dans les zones de production  |  | Déploiement des intrants au niveau des communes rurales  | DRAHRH, DGPV, PTF, DRAHRH, DGPV, PTF, ONG                          |
|  | Difficultés de production de compost (difficultés d'accès aux des kits pour la réalisation de fosses fumières et d'acquisition de Burkina phosphate) |  | Subventionner à hauteur de 75% des kits de compostage au profit de tous les ménages  |  |
|  | Insuffisances de gouvernance dans le mécanisme de distribution des intrants  |  | Impliquer mieux les organisations paysannes dans l'opération de distribution des intrants  |  |
| I3. Développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables   | Non respect des règles d'exploitation des aménagements   |  | Renforcer les capacités de gestion des comités de gestion des aménagements   | MAHRH, MEF, DRAHRH, DGPV, PTF, ONG, PNGT, PAFASP, PRP, PDRD, FIDA, |
|  |  |  | Assurer le contrôle effectif de l'application des règles de gestion des aménagements   |  |
|  | Difficultés de mobilisation et d'allocation des ressources financières   |  | Plaidoyer pour une mobilisation de ressources au profit de la petite irrigation  |  |
|  |  |  | Réhabilitation des ouvrages et aménagements existants afin d'augmenter l'offre et  |  |
| Faible accessibilité financière des petits producteurs aux aménagements de la petite irrigation  |  | Développement d'aménagements à faible coût avec forte implication des populations bénéficiaires    |  |  |
| Insuffisances des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation  |  | Renforcement des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF,  |  |

| Interventions priorisées retenues   | Goulots d'étranglement priorisés  |   | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  | Partenaires potentiels de mise en œuvre |
|---|---|---|--|---|
| 14. Développement des pistes rurales  | Faiblesse des capacités financières de l'état à désenclaver les différentes zones de production et les zones à risques d'insécurité alimentaire |   | Plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour l'aménagement des pistes rurales   | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF,       |
|   |   |   | Construction de nouvelles pistes et renforcement du dispositif d'entretien courant des pistes rurales des zones déficitaires   | Banque Mondiale, PNGT,                  |
| 15. Développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait  | Faible accès aux technologies appropriées de stockage, de conservation et de transformation (équipements, énergie, infrastructures, ...)        |   | Etendre la mise en place des plates-formes multifonctionnelles aux zones à déficit vivriers en réduisant la contribution des bénéficiaires                                 | PTFM, MEF, FIDA, ONUDI                  |
|   | Coût élevé de l'énergie   |   |  |   |
|   | Faible organisation de la collecte du lait  |   | Construire et équiper des postes de collecte de lait à proximité des élevages laitiers et susciter une organisation des petits producteurs de lait.                        | DGDPA, MCPEA,                           |
| 16. Valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires  | Faible accès des PP aux équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL  |   | Subventionner l'acquisition d'équipements de conservation, de stockage et de transformation des PFNL au profit des PP en particulier les femmes                            | APFNL, PNUD, Oxfam                      |
|   |   |   | Inciter le privé à la création d'unités de transformation en vue d'accroître la valeur commerciale des PFNL  |   |
|   | Faible organisation des acteurs   |   | Renforcer les organisations existantes et inciter la création d'organisations appropriées pour les filières en ciblant les petits producteurs                              |   |
| 17. Développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes) | Faible couverture des zones vulnérables par cette intervention  |   | « Dupliquer » cette intervention dans les zones vulnérables.   | FAO, DGDPA, Oxfam, PDES,                |
|   | Faible diversification actuelle de l'offre des espèces  |   | Adapter l'offre des espèces aux convenances des bénéficiaires (permettre au bénéficiaire de choisir l'espèce animale tenant compte de ses préférences et de ses capacités) | FAO, PDES, PADAB II,                    |
|   | Faible accessibilité des PP aux intrants zootechniques et vétérinaires (vaccins, aliments, etc.)  |   | Entreprendre une campagne nationale de vaccination subventionnée à 75% pendant trois ans contre la maladie de Newcastle  | DGSV, PTF                               |
|   |   |   | Subventionner au profit des petits producteurs (75%) les différents vaccins et déparasitants du petit bétail (ovins, caprins, porcins)                                     | DGSV, PTF                               |
|   | Faible maîtrise sanitaire de l'élevage par les petits producteurs   |   | Recycler les techniciens d'élevage et les former en techniques de communication pour un meilleur accompagnement des petits éleveurs  | MRA, PTF                                |
|   |   | Mener des campagnes de communication, information et de formation au profit des petits éleveurs | DGDPA/MRA, PTF   |   |
| 18. Renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs   | Faibles capacités organisationnelles des petits producteurs   |   | Renforcer les capacités organisationnelles des PP par la sensibilisation et des formations adaptées  | MAHRH, MRA, MECV, PTF,                  |



| Interventions prioritées retenues  | Goulots d'étranglement priorités  |  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015   | Partenaires potentiels de mise en œuvre                    |
|--|---|--|---|--|
| I9. Renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs   | Insuffisances des ressources humaines (en quantité et en qualité) et des moyens de travail  |  | Renforcer les capacités en personnel des ministères en charge du développement rural par le recrutement et formation de 1000 agents   | MAHRH, MRA, MECV, PTF,                                     |
|  |   |  | Renforcement des moyens de travail des ministères en charge du développement rural  |  |
|  |   |  | Equiper les structures de suivi des ministères en charge du développement rural par des ordinateurs   |  |
| I10. Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées | Insuffisance de ressources financières, des structures éducatives et nutritionnelles sanitaires   |  | Relever l'allocation budgétaire des structures de nutrition et budgétiser les repas scolaires de qualité pour toutes les écoles des régions défavorisées durant toute l'année | MEBA, PAM, CRS, Plan Burkina, Unicef,                      |
|  |   |  | Etendre la prise en charge des femmes enceintes et des mères allaitantes malnutris par l'utilisation des aliments fortifiés et des produits locaux                            | UNICEF, PAM, UNFPA,  |
|  | Insuffisance de synergie d'action entre les acteurs du secteur nutrition  |  | Améliorer le fonctionnement du Cadre national de concertation en nutrition (CNCN).  | DN/MS, PAM, UNPA, UNICEF, OMS,                             |
|  | Faible dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et dans les formations sanitaires  |  | Etendre le dépistage des cas de malnutrition aux régions ciblées et prendre en charge les malnutris   |  |
|  | Insuffisances des capacités en ressources humaines qualifiées   |  | Former le personnel sur les techniques relatives aux paquets minimum d'activité en nutrition  |  |
|  | Faible accessibilité financière des ménages aux services de soins   |  | Mettre en œuvre des activités des filets sociaux (transfert monétaire) et promouvoir le microcrédit   |  |
| Faible implication des communautés bénéficiaires   |   | Impliquer d'avantage les bénéficiaires en les associant à la prise de décision |   |  |
| I11 Renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles  | Faiblesse de l'allocation des ressources destinées à la formation des agents de santé, à la supervision et à l'extension des PMA/PCIME à toutes les formations sanitaires |  | Accroître l'allocation Budgétaire pour la formation des agents de santé sur le PMA/PCIME et la supervision au niveau des formations sanitaires.                               | DN/MS, PAM, UNPA, UNICEF, OMS,                             |
|  |   |  | Améliorer le mécanisme de suivi de la PCIME et PMA  |  |
|  | Mauvais fonctionnement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la PCIME et du PMA/Nutrition par les agents de santé formés                           |  | Planifier et budgétiser les activités de suivi au niveau district   |  |
| I12 Promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)  | Absence de plan national de communication en nutrition  |  | accélérer l'adoption du plan de communication et l'opérationnaliser   | DN/MS, PAM, UNPA, UNICEF, OMS,                             |
|  | Non maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement   |  | Réaliser des émissions de sensibilisation sur la maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement  |  |
| I13. Amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire et la gestion des catastrophes   | Dysfonctionnement du dispositif d'intervention d'urgence  |  | Renforcer le système d'alerte précoce et le dispositif du CONASUR   | DGPER, PTF,  |
|  |   | Faible niveau du stock d'intervention  |   | Relever le niveau du stock d'intervention de 10000 tonnes. |
|  |   |  | Assouplir les conditions d'utilisation du SNS   | MAHRH, PTF   |



## VI. PLAN D'ACTION DU CADRE D'ACCELERATION DE L'OMD1 AU BURKINA

photo: FIDA

### 6.1 FINANCEMENT DU CAO

Le processus CAO est une occasion de fédérer les efforts du gouvernement Burkinabè avec ceux de ses partenaires pour accélérer la démarche vers l'atteinte de l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté et surtout de la faim à l'horizon 2015. Le financement du secteur rural est essentiellement assuré par les ressources extérieures (80% des ressources du secteur). La mobilisation des Partenaires techniques et financiers du Burkina autour de ce cadre sera indispensable pour sa mise en œuvre.

La mise en œuvre du présent CAO nécessitera un montant de **156,35 milliards** de Francs CFA sur les cinq ans à venir. La majorité des solutions proposées étant nouvelles ou des extensions d'autres, sur ce montant, environ 10% sont actuellement mobilisés à travers les projets et programmes actuellement en cours dans les zones ciblées selon leur échéances. Le plan de financement se présente comme suit :

En termes d'effets ou d'impact, la mise en œuvre du CAO devrait permettre d'assurer la sécurité alimentaire de 200 milles ménages pauvres (environ deux millions de personnes) dans les régions les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Elle contribuera énormément à la lutte contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans, des femmes enceintes et allaitantes dans les régions ciblées. En plus, 861 milles élèves du primaire bénéficieront pour les cinq ans à venir d'au moins un repas journalier de qualité pendant toute l'année scolaire.

La mobilisation des ressources nécessaires pour réduire de moitié la proportion de la population burkinabè souffrant de faim et de malnutrition exigera des efforts aussi bien de la part des bénéficiaires, de l'Etat (central, et décentralisé), du secteur privé, des partenaires techniques et financiers mais aussi des organisations de la société civile.

### 6.2 PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DU CAO

La mise en œuvre réussie de ce CAO exige un suivi régulier et des évaluations périodiques pour permettre de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique un dispositif de suivi/évaluation, piloté par le Ministère de l'économie et des finances (Direction générale de l'économie et de la planification) et impliquant tous les autres acteurs concernés (Ministères en charges de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement et de la santé, PNUD et Partenaires techniques et financiers, secteur privé, OSC,) sera mis en place. Ce dispositif doit être en lien avec celui de la SCADD. Ce dispositif bénéficiera d'un appui important et permanent du PNUD.

Le CAO fera l'objet de revues annuelles conjointe de l'ensemble des parties prenantes et d'une évaluation à mi-parcours (mars à août 2013) avant l'échéance de 2015. La gestion axée sur les résultats est le principe de base de mise en œuvre des interventions. Des actions d'information seront entreprises pour assurer la visibilité des activités du CAO : capitalisation et publication des meilleures pratiques.

| Année                                  | 2011       | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       | Total       |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Besoins (x1000)                        | 29 686 017 | 36 076 850 | 34 840 350 | 31 794 183 | 23 948 350 | 156 345 750 |
| Acquis (X1000)                         | 11 352 500 | 3 861 500  | 661 500    | 61 500     | 0          | 15 937 000  |
| GAP (Financement à rechercher) (x1000) | 18 333 517 | 32 215 350 | 34 178 850 | 31 732 683 | 23 948 350 | 140 408 750 |

**TABLEAU 5: FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS**

| Interventions prioritaires retenues  | Goulots d'étranglement prioritaires  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  |   | Coût total (en milliers) | ACQUIS    | Partenaire   | GAP à  |
|--|--|--|---|--------------------------|-----------|--|--|
| I1. Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire | Absence d'une stratégie nationale de récupération des terres dégradées   | Elaborer une stratégie nationale de récupération des terres dégradées  |   | 30 000                   |           |  | 10 000                                       |
|  | Faible mobilisation communautaire autour des actions de DRS/CES  | Sensibilisation des populations  |   | 15 000                   | 10 000    | PADRGK (BAD) PSA/RTD (BOAD)                              | 5 000  |
|  |  | Utilisation d'appuis alimentaires de type (Food For Work)  |   | 500 000                  |           |  | 500 000                                      |
|  | Faiblesse des capacités d'intervention des structures étatiques, des projets et programme de récupération des terres dégradées                       | Renforcement du parc des engins lourds de récupération des terres dégradées par acquisition de 12 engins lourds (soit quatre par région) |   | 576 000                  | 100 000   | PSA/RDT (BOAD), PDS (BAD)                                | 476 000                                      |
|  | Faible accessibilité des petits producteurs aux matériels et équipements de DRS/CES  | Mise à disposition de kits de petits matériels de DRS/CES sous gestion communautaire   |   | 1 500 000                |           | PNGT2 (BM), PDRD (FIDA, OPEP, BOAD), PICOFA (FIDA, BAD), | 1 500 000                                    |
| I2. Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques,...) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes                      | Faible accessibilité financière aux engrais minéraux, aux semences améliorées et aux équipements de qualité (coût élevé)                             | Etendre la subvention des engrais aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique                            |   | 28 000 000               |           | PAPSA (BM),  | 28 000 000                                   |
|  |  | Renforcer la subvention des semences améliorées aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique              |   | 3 000 000                | 2 100 000 | Projet Food Security, (UE, FAO) PDSA (JICA)              | 900 000                                      |
|  |  | Subventionner pendant 5 ans l'équipement agricole au profit des petits producteurs   |   | 3 360 000                |           |  | 3 360 000                                    |
|  | Faible disponibilité des intrants adaptés et des équipements dans les zones de production  | Déploiement des intrants au niveau des communes rurales  |   | 500 000                  |           |  | 500 000                                      |
|  | Difficultés de production de compost (difficultés d'accès aux des kits pour la réalisation de fosses fumières et d'acquisition de Burkina phosphate) | Subventionner à hauteur de 75% des kits de compostage au profit de tous les ménages  |   | 1 300 000                | 1 000 000 | PNGT2 (BM), PDRD (FIDA, BOAD, OPAP), PICOFA (FIDA, BAD), | 300 000                                      |
|  | Insuffisances de gouvernance dans le mécanisme de distribution des intrants  | Impliquer mieux les organisations paysannes dans l'opération de distribution des intrants  |   | PM                       |           |  | -  |
|  | I3. Développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables                               | Non respect des règles d'exploitation des aménagements   | Renforcer les capacités des comités des gestion des aménagements                  |                          | 125 000   | 50 000   | PICOFA (FIDA, BAD),                          |
| Assurer le contrôle effectif de l'application des règles de gestion des aménagements   |  |  |   | 5 000                    |           |  | 5 000  |
| Difficultés de mobilisation et d'allocation des ressources financières   |  | Plaidoyer pour une mobilisation de ressources au profit de la petite irrigation  |   | PM                       |           |  | -  |
|  |  | Faible accessibilité financière des petits producteurs aux aménagements de la petite irrigation  | Réhabilitation des ouvrages et aménagements existants afin d'augmenter l'offre et |                          | 2 000 000 | 500 000  | PADRGK, PICOFA, PDRD, PIAME (FAO, Venezuela) |
| Insuffisances des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation  |  | Développement d'aménagements à faible coût avec forte implication des populations bénéficiaires  |   | 5 625 000                | 150 000   | PDRGK, PIAME, PPB  | 5 475 000                                    |
|  |  | Renforcement des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation                                       |   | 75 000                   |           |  | 75 000                                       |

| Interventions prioritées retenues  | Goulots d'étranglement priorités  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015   |                         | Coût total (en milliers) | ACQUIS    | Partenaire      | GAP à      |
|--|---|---|-------------------------|--------------------------|-----------|-----------------|------------|
| I4. Développement des pistes rurales   | Faiblesse des capacités financières de l'état à désenclaver les différentes zones de production et les zones à risques d'insécurité alimentaire | Plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour l'aménagement des pistes rurales  |                         | PM                       |           |                 | -          |
|  |   | Construction de nouvelles pistes et renforcement du dispositif d'entretien courant des pistes rurales des zones déficitaires                        |                         | 13 500 000               | 1 500 000 | PADAB II, PPB   | 12 000 000 |
| I5. Développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait | Faible accès aux technologies appropriées de stockage, de conservation et de transformation (équipements, énergie, infrastructures, ...)        | Etendre la mise en place des plates-formes multifonctionnelles aux zones à déficit vivriers en réduisant la contribution des bénéficiaires          |                         | 250 000                  | 225 000   | PN/PTFM-LCP     | 25 000     |
|  |   |   | Coût élevé de l'énergie |                          |           |                 |            |
|  | Faible organisation de la collecte du lait  | Construire et équiper des postes de collecte de lait à proximité des élevages laitiers et Susciter une organisation des petits producteurs de lait. |                         | 161 000                  | 150 000   | DYFAB, PADAB II | 11 000     |
| I6. Valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires   | Faible accès des PP aux équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL  | Subventionner l'acquisition d'équipements de conservation, de stockage et de transformation des PFNL au profit des PP en particulier les femmes     |                         | 400 000                  | 150 000   | APFNL, PNUD, UE | 250 000    |
|  |   | Inciter le privé à la création d'unités de transformation en vue d'accroître la valeur commerciale des PFNL   |                         | 225 000                  | 220 000   | APFNL, PNUD, UE | 5 000      |
|  | Faible organisation des acteurs   | Renforcer les organisations existantes et inciter la création d'organisations appropriées pour les filières en ciblant les petits producteurs       |                         | 240 000                  | 100 000   | APFNL, PNUD, UE | 140 000    |

| Interventions prioritées retenues   | Goulots d'étranglement priorités   | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  |  | Coût total (en milliers) | ACQUIS    | Partenaire | GAP à     |
|---|--|--|--|--------------------------|-----------|------------|-----------|
| 17. Développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes) | Faible couverture des zones vulnérables par cette intervention                                   | « Dupliquer » cette intervention dans les zones vulnérables.   |  | 6 500 000                | 1 000 000 | PROFIL     | 5 500 000 |
|   | Faible diversification actuelle de l'offre des espèces   | Adapter l'offre des espèces aux convenances des bénéficiaires (permettre au bénéficiaire de choisir l'espèce animale tenant compte de ses préférences et de ses capacités)   |  | PM                       |           |            | -         |
|   | Faible accessibilité des PP aux intrants zootechniques et vétérinaires (vaccins, aliments, etc.) | Entreprendre une campagne nationale de vaccination subventionnée à 75% pendant trois ans contre la maladie de Newcastle  |  | 4 500 000                |           |            | 4 500 000 |
|   |  | Subventionner au profit des petits producteurs (75%) les différents vaccins et déparasitants du petit bétail (ovins, caprins, porcins)   |  | 3 000 000                |           |            | 3 000 000 |
|   | Faible maîtrise sanitaire de l'élevage par les petits producteurs                                | Recycler les techniciens d'élevage et les former en techniques de communication pour un meilleur accompagnement des petits éleveurs<br>Mener des campagnes de communication, information et de formation au profit des petits éleveurs |  | 100 000                  |           |            | 100 000   |
| 18. Renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs   | Faibles capacités organisationnelles des petits producteurs                                      | Renforcer les capacités organisationnelles des PP par la sensibilisation et des formations adaptées  |  | 1 000 000                |           |            | 1 000 000 |
| 19. Renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs  | Insuffisances des ressources humaines (en quantité et en qualité) et des moyens de travail       | Renforcer les capacités en personnel des ministères en charge du développement rural par le recrutement et formation de 1000 agents  |  | 1 000 000                |           |            | 1 000 000 |
|   |  | Renforcement des moyens de travail des ministères en charge du développement rural   |  | 1 500 000                |           |            | 1 500 000 |
|   |  | Equiper les structures de suivi des ministères en charge du développement rural par des ordinateurs  |  | 100 000                  |           |            | 100 000   |

| Interventions priorisées retenues  | Goulots d'étranglement priorisés  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015   |   | Coût total (en milliers) | ACQUIS            | Partenaire                                      | GAP à              |
|--|---|---|---|--------------------------|-------------------|---|--------------------|
| I10. Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées | Insuffisance de ressources financières, des structures éducatives et nutritionnelles sanitaires   | Relever l'allocation budgétaire des structures de nutrition et budgétiser les repas scolaires de qualité pour toutes les écoles des régions défavorisées durant toute l'année |   | 58 117 500               | 8 027 000         | Projet cantine Scolaire, PAM, CRS, Plan Burkina | 50 090 500         |
|  |   | Etendre la prise en charge des femmes enceintes et des mères allaitantes malnutris par l'utilisation des aliments fortifiés et des produits locaux                            |   | 1 381 000                | 655 000           | PAM   | 726 000            |
|  | Insuffisance de synergie d'action entre les acteurs du secteur nutrition  | Améliorer le fonctionnement du Cadre national de concertation en nutrition (CNCN).  |   | 50 000                   |                   |   | 50 000             |
|  | Faible dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et dans les formations sanitaires  | Etendre le dépistage des cas de malnutrition aux régions ciblées et prendre en charge les malnutris   |   | 250 000                  |                   |   | 250 000            |
|  | Insuffisances des capacités en ressources humaines qualifiées   | Former le personnel sur les techniques relatives aux paquets minimum d'activité en nutrition  |   | 250 000                  |                   |   | 250 000            |
|  | Faible accessibilité financière des ménages aux services de soins   | Mettre en œuvre des activités des filets sociaux (transfert monétaire) et promouvoir le microcrédit   |   | 500 000                  |                   |   | 500 000            |
|  | Faible implication des communautés bénéficiaires  | Impliquer d'avantage les bénéficiaires en les associant à la prise de décision  |   | PM                       |                   |   | -                  |
| I11 Renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles  | Faiblesse de l'allocation des ressources destinées à la formation des agents de santé, à la supervision et à l'extension des PMA/PCIME à toutes les formations sanitaires | Accroître l'allocation Budgétaire pour la formation des agents de santé sur le PMA/PCIME et la supervision au niveau des formations sanitaires.                               |   | 547 000                  |                   |   | 547 000            |
|  |   | Mauvais fonctionnement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la PCIME et du PMA/Nutrition par les agents de santé formés                               | Améliorer le mécanisme de suivi de la PCIME et PMA<br>Planifier et budgétiser les activités de suivi au niveau district |                          | 100 000<br>PM     |   | 100 000<br>-       |
|  | Absence de plan national de communication en nutrition  | Accélérer l'adoption du plan de communication et l'opérationnaliser   |   | PM                       |                   |   | -                  |
| I12 Promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)  | Non maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement   | Réaliser des émissions de sensibilisation sur la maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement  |   | 50 000                   |                   |   | 50 000             |
|  | Dysfonctionnement du dispositif d'intervention d'urgence  | Renforcer le système d'alerte précoce et le dispositif du CONASUR   |   | 300 000                  |                   |   | 300 000            |
| I13. Amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire et la gestion des catastrophes   | Faible niveau du stock d'intervention   | Relever le niveau du stock d'intervention de 10000 tonnes.  |   | 1 500 000                |                   |   | 1 500 000          |
|  |   | Assouplir les conditions d'utilisation du SNS   |   | PM                       |                   | MAHRH, SE/CNSA, PTF                             | -                  |
| <b>Coût total des solutions</b>  |   |   |   | <b>142 132 500</b>       | <b>15 937 000</b> |   | <b>126 195 500</b> |
| <b>Suivi évaluation (10%)</b>  |   |   |   | <b>14 213 250</b>        |                   |   | <b>14 213 250</b>  |
| <b>Budget global du CAO</b>  |   |   |   | <b>156 345 750</b>       | <b>15 937 000</b> |   | <b>140 408 750</b> |

**TABLEAU 6: CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION**

| Interventions prioritaires retenues  | Goulots d'étranglement prioritaires  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  | Plan de mise en œuvre |      |      |      |                                   | Responsable de mise en œuvre                    |
|--|--|--|-----------------------|------|------|------|-----------------------------------|---|
|  |  |  | 2011                  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015                              |   |
| Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire | Absence d'une stratégie nationale de récupération des terres dégradées   | Elaborer une stratégie nationale de récupération des terres dégradées  | ■                     |      |      |      |                                   | SP/CPSA, PNGT,, DGPV, PTF, MEF, PSA/RTD, PICOFA |
|  | Faible mobilisation communautaire autour des actions de DRS/CES  | Sensibilisation des populations  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 | DRAHRH, DGPV, ONG, FNGN, PDRGK, PSA/STD         |
|  |  | Utilisation d'appuis alimentaires de type (Food For Work)  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 | PAM, FNGN, PSA/RTD                              |
|  | Faiblesse des capacités d'intervention des structures étatiques, des projets et programme de récupération des terres dégradées                       | Renforcement du parc des engins lourds de récupération des terres dégradées par acquisition de 12 engins lourds (soit quatre par région) | ■                     | ■    |      |      |                                   | DRAHRH, DGPV, PTF,PS/RTD                        |
| Faible accessibilité des petits producteurs aux matériels et équipements de DRS/CES  | La mise à disposition de kits de petits matériels de DRS/CES sous gestion communautaire  |  | ■                     | ■    | ■    | ■    |                                   | PNGT, PSA/RTD, DGPV, PTF, MEF, ONG, SOS SAHEL   |
| Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques,...) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes                      | Faible accessibilité financière aux engrais minéraux, aux semences améliorées et aux équipements de qualité (coût élevé)                             | Etendre la subvention des engrais aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique                            | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 | DRAHRH, DGPV, ONG, FNGN, PDRGK, PSA/STD         |
|  |  | Renforcer la subvention des semences améliorées aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique              |                       | ■    | ■    | ■    |                                   |   |
|  |  | Subventionner pendant 5 ans l'équipement agricole au profit des petits producteurs   | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 |   |
|  | Faible disponibilité des intrants adaptés et des équipements dans les zones de production  | Déploiement des intrants au niveau des communes rurales  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 | DRAHRH, DGPV, PTF,                              |
|  | Difficultés de production de compost (difficultés d'accès aux des kits pour la réalisation de fosses fumières et d'acquisition de Burkina phosphate) | Subventionner à hauteur de 75% des kits de compostage au profit de tous les ménages  |                       | ■    | ■    | ■    | ■                                 | DRAHRH, DGPV, PTF, ONG                          |
|  | Insuffisances de gouvernance dans le mécanisme de distribution des intrants  | Impliquer mieux les organisations paysannes dans l'opération de distribution des intrants  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 | DRAHRH, DGPV, PTF,                              |
| Développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables   | Non respect des règles d'exploitation des aménagements   | Renforcer les capacités de gestion des comités de gestion des aménagements   | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 |   |
|  |  | Assurer le contrôle effectif de l'application des règles de gestion des aménagements   | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■                                 | DRAHRH, DGPV, PTF, ONG                          |
|  | Difficultés de mobilisation et d'allocation des ressources financières   | Plaidoyer pour une mobilisation de ressources au profit de la petite irrigation  | ■                     | ■    |      |      |                                   |   |
|  | Faible accessibilité financière des petits producteurs aux aménagements de la petite irrigation  | Réhabilitation des ouvrages et aménagements existants afin d'augmenter l'offre et  | ■                     | ■    | ■    |      |                                   | PNGT, PAFASP, PRP, PDRD, FIDA,                  |
|  |  | Développement d'aménagements à faible coût avec forte implication des populations bénéficiaires  | ■                     | ■    | ■    |      |                                   | PNGT, PAFASP, PRP,                              |
| Insuffisances des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation  | Renforcement des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation   | ■  | ■                     | ■    |      |      | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF, |   |

| Interventions prioritaires retenues   | Goulots d'étranglement priorités  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  |  | Plan de mise en œuvre |      |      |      |      | Responsable de mise en œuvre      |
|---|---|--|--|-----------------------|------|------|------|------|-----------------------------------|
|   |   |  |  | 2011                  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |                                   |
| Développement des pistes rurales  | Faiblesse des capacités financières de l'état à désenclaver les différentes zones de production et les zones à risques d'insécurité alimentaire | Plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour l'aménagement des pistes rurales   |  | ■                     | ■    |      |      |      | MAHRH, MEF, FAO, BAD, autres PTF, |
|   |   | Construction de nouvelles pistes et renforcement du dispositif d'entretien courant des pistes rurales des zones déficitaires   |  | ■                     | ■    | ■    | ■    |      | Banque Mondiale, PNGT,            |
| Développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait  | Faible accès aux technologies appropriées de stockage, de conservation et de transformation (équipements, énergie, infrastructures, ...)        | Etendre la mise en place des plates-formes multifonctionnelles aux zones à déficit vivriers en réduisant la contribution des bénéficiaires                                 |  | ■                     | ■    | ■    | ■    |      | PN/PTFM/LCP, MEF, FIDA, ONUDI     |
|   |   | Coût élevé de l'énergie  |  |                       |      |      |      |      |                                   |
|   | Faible organisation de la collecte du lait  | Construire et équiper des postes de collecte de lait à proximité des élevages laitiers et Susciter une organisation des petits producteurs de lait.                        |  | ■                     | ■    | ■    |      |      | DGDPA, MCPEA,                     |
| Valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires  | Faible accès des PP aux équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL  | Subventionner l'acquisition d'équipements de conservation, de stockage et de transformation des PFNL au profit des PP en particulier les femmes                            |  |                       | ■    | ■    |      |      | APFNL, PNUD, UE                   |
|   |   | Inciter le privé à la création d'unités de transformation en vue d'accroître la valeur commerciale des PFNL  |  |                       | ■    | ■    |      |      | APFNL, PNUD,                      |
|   | Faible organisation des acteurs   | Renforcer les organisations existantes et inciter la création d'organisations appropriées pour les filières en ciblant les petits producteurs                              |  | ■                     | ■    | ■    |      |      | APFNL, PNUD, Oxfam,               |
| Développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes) | Faible couverture des zones vulnérables par cette intervention  | « Dupliquer » cette intervention dans les zones vulnérables.   |  |                       | ■    | ■    | ■    | ■    | FAO, DGDPA, Oxfam, PDES,          |
|   | Faible diversification actuelle de l'offre des espèces  | Adapter l'offre des espèces aux convenances des bénéficiaires (permettre au bénéficiaire de choisir l'espèce animale tenant compte de ses préférences et de ses capacités) |  |                       | ■    | ■    | ■    | ■    | FAO, PDES, PADAB II,              |
|   | Faible accessibilité des PP aux intrants zootechniques et vétérinaires (vaccins, aliments, etc.)  | Entreprendre une campagne nationale de vaccination subventionnée à 75% pendant trois ans contre la maladie de Newcastle  |  |                       | ■    | ■    | ■    |      | DGSV, PTF                         |
|   |   | Subventionner au profit des petits producteurs (75%) les différents vaccins et déparasitants du petit bétail (ovins, caprins, porcins)                                     |  |                       | ■    | ■    | ■    |      | DGSV, PTF                         |
|   | Faible maîtrise sanitaire de l'élevage par les petits producteurs   | Recycler les techniciens d'élevage et les former en techniques de communication pour un meilleur accompagnement des petits éleveurs  |  | ■                     | ■    | ■    |      |      | MRA, PTF                          |
|   |   | Mener des campagnes de communication, information et de formation au profit des petits éleveurs  |  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | DGDPA/MRA, PTF                    |



| Interventions prioritaires retenues   | Goulots d'étranglement priorités  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015   | Plan de mise en œuvre |      |      |      |      | Responsable de mise en œuvre                                  |
|---|---|---|-----------------------|------|------|------|------|---|
|   |   |   | 2011                  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |   |
| Renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs   | Faibles capacités organisationnelles des petits producteurs   | Renforcer les capacités organisationnelles des PP par la sensibilisation et des formations adaptées   | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | MAHRH, MRA, MECV, PTF,  |
| Renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs  | Insuffisances des ressources humaines (en quantité et en qualité) et des moyens de travail  | Renforcer les capacités en personnel des ministères en charge du développement rural par le recrutement et formation de 1000 agents   | ■                     | ■    |      |      |      | MAHRH, MRA, MECV, PTF,  |
|   |   | Renforcement des moyens de travail des ministères en charge du développement rural  |                       | ■    | ■    | ■    |      | MAHRH, MRA, MECV, PTF   |
|   |   | Equiper les structures de suivi des ministères en charge du développement rural par des ordinateurs   |                       | ■    | ■    | ■    |      | MAHRH, MRA, MECV, PTF   |
| Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées | Insuffisance de ressources financières, des structures éducatives et nutritionnelles sanitaires   | Relever l'allocation budgétaire des structures de nutrition et budgétiser les repas scolaires de qualité pour toutes les écoles des régions défavorisées durant toute l'année | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | MEBA, PAM, CRS, Plan Burkina, Unicef, Projet Cantine scolaire |
|   |   | Etendre la prise en charge des femmes enceintes et des mères allaitantes malnutries par l'utilisation des aliments fortifiés et des produits locaux                           | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | UNICEF, PAM, UNFPA, DN/MS                                     |
|   | Insuffisance de synergie d'action entre les acteurs du secteur nutrition  | Améliorer le fonctionnement du Cadre national de concertation en nutrition (CNCN).  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | DN/MS, PAM, UNPA, UNICEF, OMS,                                |
|   | Faible dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et dans les formations sanitaires  | Etendre le dépistage des cas de malnutrition aux régions ciblées et prendre en charge les malnutris   | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    |   |
|   | Insuffisances des capacités en ressources humaines qualifiées   | Former le personnel sur les techniques relatives aux paquets minimum d'activité en nutrition  | ■                     | ■    |      |      |      |   |
|   | Faible accessibilité financière des ménages aux services de soins   | Mettre en œuvre des activités des filets sociaux (transfert monétaire) et promouvoir le microcrédit   |                       | ■    | ■    | ■    | ■    |   |
|   | Faible implication des communautés bénéficiaires  | Impliquer d'avantage les bénéficiaires en les associant à la prise de décision  |                       | ■    | ■    | ■    | ■    |   |
| Renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles   | Faiblesse de l'allocation des ressources destinées à la formation des agents de santé, à la supervision et à l'extension des PMA/PCIME à toutes les formations sanitaires | Accroître l'allocation Budgétaire pour la formation des agents de santé sur le PMA/PCIME et la supervision au niveau des formations sanitaires.                               | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | DN/MS, PAM, UNPA, UNICEF, OMS,                                |

| Interventions priorit es retenues   | Goulots d' tranglement priorit es   | Solutions prioritaires d'acc l ration 2011-2015  |  | Plan de mise en  uvre |      |      |      |      | Responsable de mise en  uvre              |
|---|---|--|--|-----------------------|------|------|------|------|---|
|   |   |  |  | 2011                  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |   |
| Promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)                                   | Mauvais fonctionnement du m canisme de suivi de la mise en  uvre de la strat gie de la PCIME et du PMA/Nutrition par les agents de sant  form s | Am liorer le m canisme de suivi de la PCIME et PMA   |  | ■                     | ■    |      |      |      | DN/MS, PAM, UNPA, UNICEF, OMS,            |
|   |   | Planifier et budg tiser les activit s de suivi au niveau district                                  |  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    |   |
|   | Absence de plan national de communication en nutrition  | acc l rer l'adoption du plan de communication et l'op rationnaliser                                |  | ■                     |      |      |      |      |   |
|   | Non ma trise des r gles d'hygi ne et d'assainissement   | R aliser des  missions de sensibilisation sur la ma trise des r gles d'hygi ne et d'assainissement |  | ■                     | ■    |      |      |      |   |
| Am lioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la s curit  alimentaire et la gestion des catastrophes | Dysfonctionnement du dispositif d'intervention d'urgence  | Renforcer le syst me d'alerte pr coce et le dispositif du CONASUR                                  |  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | DGPER, UE, PNUD,                          |
|   | Faible niveau du stock d'intervention   | Doubler le niveau du stock d'intervention (de 10000 T   20000 T)                                   |  | ■                     | ■    | ■    | ■    | ■    | MAHRH, SONAGESS, BM, ARD, FIDA, BAD, PAM, |
|   | Rigidit  dans la mobilisation du stock de s curit   | Assouplir les conditions d'utilisation du SNS  |  | ■                     |      |      |      |      | MAHRH, PTF impliqu s                      |



# ANNEXES

photo: FIDA

## ANNEXE 1:

### RÉFÉRENCES ET SOURCES DE DONNÉES

**APFNL, 2010** ; Stratégie nationale de développement et de promotion des produits forestiers non ligneux ; Ouagadougou, Burkina Faso, 74P

**CILSS, 2007** ; profil de la sécurité alimentaire au Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso ; 38P ;

**CST/DRSA, 2009** ; **Rapport de suivi de la mise en œuvre du PAP/CSLP au 31 décembre 2009**,

**CST/DRSA, 2010** ; **Rapport de suivi de la mise en œuvre du PAP/CSLP au 30 juin 2010**,

**DGPER ; 2009** ; **Rapport de la première phase du recensement générale de l'agriculture** ; Ouagadougou, Burkina Faso,

**DGPER, 2010** ; **Evolution du secteur agricoles et des conditions de vie des ménages** ;

**DGPER/SISA ; 2010**, **Bulletins trimestriels d'information sur la sécurité alimentaire n°20 et 21 d'octobre 2009 à Mars 2010** ;

**Fews Net Burkina ; 2010** ; Révision des zones et élaboration des profils de moyens d'existence du Burkina Faso,

**INSD, 2010, Annuaire statistique 2009**, MAHRH, 2008, **Programme nationale de sécurité alimentaire**,

**MAHRH, MRA, MECV, 2004**, **Stratégie de développement rurale (SDR) à l'horizon 2015 du Burkina Faso** ;

**MEF, 2010** ; **Rapport pays de suivi de la mise en œuvre des Objectifs du millénaires pour le développement, OMD, Burkina Faso ; 99p**  
**MEF, 2010**, **Projet de Stratégie d'accélération des OMD du Burkina Faso**,

**MRA ; 2010** ; **Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL) au Burkina ; 2010-2025**

## ANNEXE 2:

### PROCESSUS DE PRÉPARATION DU CAO ET LEÇONS APPRISSES

|                                | Phase préparatoire  | Etape 1   | Etape 2  | Etape 3  | Etape 4                                   |
|--------------------------------|---|---|--|--|---|
| Principales activités          | Rencontre de deux Ministres (MEF et MAHRH) pour présenter le processus                                    | Identification des différentes interventions susceptibles de permettre l'atteinte de l'OMD 1                | Premier atelier de travail à Bobo-Dioulasso du 8 au 12 novembre<br>Elaboration de la première version du document<br>Deuxième atelier e travail à Ouagadougou du 6 au 10 décembre 2010<br>Elaboration d'une deuxième version du document |  |   |
|                                | Identification des structures à impliquer et mise en place du groupe de travail le 2 novembre 2010        |   | Identification et priorisation des goulots par interventions   | Identification et priorisation des solutions aux goulots d'étranglements                                     | Esquisse d'un système de suivi évaluation |
| Structures impliquées          | PNUD, DGEP  | DGEP, PNUD, SP/CPSA, DEP/MAHRH, DEP/MRA, DEP/MECV ; DGDPA, DN/MS, MS, CPF                                   | DGEP, PNUD, SP/CPSA, DEP/MAHRH, DEP/MRA, DEP/MECV ; DGDPA, DN/MS, CPF  | DGEP, PNUD, SP/CPSA, DEP/MAHRH, DEP/MRA, DEP/MECV ; DGDPA, DN/MS, MS, CPF                                    | PNUD, Consultants,                        |
| Les points forts à capitaliser | Fort engagement des ministres,  | Connaissances des contraintes des différents domaines par les membres des groupes de travail                |  |  |   |
| Les points faibles à corriger  |   | Les membres de groupe ont eu tendance à vouloir retenir toutes les actions possibles qui peuvent contribuer | Confusion entre les goulots d'étranglement du secteur et les contraintes des différents domaines   | Faibles disponibilité de données pour quantifier les solutions proposées surtout celles liées à la nutrition |   |
|                                |   | TEMPS TROP LIMITE   |  |  |   |
| Leçons apprises                | Le processus est très enrichissant mais a semblé un peu compliqué pour les membres des différents groupes |   |  |  |   |

## ANNEXE 3:

### CRITÈRES DE PRIORISATION DES SOLUTIONS

| Interventions prioritaires retenues  | Goulots d'étranglement prioritaires  |  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  | Critère de priorisation des solutions     |  |
|--|--|--|--|---|--|
|  |  |  |  | Ampleur                                   | Faisabilité  |
| I1. Rétablissement du potentiel productif des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de DRS/CES au profit des petits producteurs femmes et hommes dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire | Absence d'une stratégie nationale de récupération des terres dégradées   |  | Elaborer une stratégie nationale de récupération des terres dégradées  |   |  |
|  | Faible mobilisation communautaire autour des actions de DRS/CES  |  | Sensibilisation des populations  | Touchera 500000 PP                        | Capacités disponibles  |
|  |  |  | Utilisation d'appuis alimentaires de type (Food For Work)  |   |  |
|  | Faiblesse des capacités d'intervention des structures étatiques, des projets et programme de récupération des terres dégradées                       |  | Renforcement du parc des engins lourds de récupération des terres dégradées par acquisition de 12 engins lourds (soit quatre par région) | Touchera toute la zone fortement dégradé  | Engins lourds souvent difficile à se faire fournir                               |
|  | Faible accessibilité des petits producteurs aux matériels et équipements de DRS/CES  |  | Mise à disposition de kits de petits matériels de DRS/CES sous gestion communautaire   | Environ 200 milles ménages en utiliseront | Déjà exécuté par plusieurs structures  |
| I2. Amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés (semences améliorées, engrais minéraux et organiques,...) et aux équipements agricoles par les petits producteurs hommes et femmes                      | Faible accessibilité financière aux engrais minéraux, aux semences améliorées et aux équipements de qualité (coût élevé)                             |  | Etendre la subvention des engrais aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique                            |   |  |
|  |  |  | Renforcer la subvention des semences améliorées aux spéculations des PP (mil, sorgho) des zones à déficit vivrier chronique              |   |  |
|  |  |  | Subventionner pendant 5 ans l'équipement agricole au profit des petits producteurs   |   | Coût et mobilisation du financement nécessaire                                   |
|  | Faible disponibilité des intrants adaptés et des équipements dans les zones de production  |  | Déploiement des intrants au niveau des communes rurales  |   | Lié à la praticabilité des pistes et de la disponibilité des moyens de transport |
|  | Difficultés de production de compost (difficultés d'accès aux des kits pour la réalisation de fosses fumières et d'acquisition de Burkina phosphate) |  | Subventionner à hauteur de 75% des kits de compostage au profit de tous les ménages  |   |  |
|  | Insuffisances de gouvernance dans le mécanisme de distribution des intrants  |  | Impliquer mieux les organisations paysannes dans l'opération de distribution des intrants  |   |  |
| I3. Développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs hommes et femmes dans les zones vulnérables   | Non respect des règles d'exploitation des aménagements   |  | Renforcer les capacités de gestion des comités de gestion des aménagements   |   |  |
|  |  |  | Assurer le contrôle effectif de l'application des règles de gestion des aménagements   |   |  |
|  | Difficultés de mobilisation et d'allocation des ressources financières   |  | Plaidoyer pour une mobilisation de ressources au profit de la petite irrigation  |   |  |
|  | Faible accessibilité financière des petits producteurs aux aménagements de la petite irrigation  |  | Réhabilitation des ouvrages et aménagements existants afin d'augmenter l'offre et  |   |  |
|  |  |  | Développement d'aménagements à faible coût avec forte implication des populations bénéficiaires  |   |  |
| Insuffisances des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation  |  | Renforcement des capacités techniques et financières des structures d'appui à la petite irrigation |  |   |  |

| Interventions prioritées retenues   | Goulots d'étranglement priorités  |  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015  | Critère de priorisation des solutions |             |
|---|---|--|--|---------------------------------------|-------------|
|   |   |  |  | Ampleur                               | Faisabilité |
| 14. Développement des pistes rurales  | Faiblesse des capacités financières de l'état à désenclaver les différentes zones de production et les zones à risques d'insécurité alimentaire |  | Plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour l'aménagement des pistes rurales   |                                       |             |
|   |   |  | Construction de nouvelles pistes et renforcement du dispositif d'entretien courant des pistes rurales des zones déficitaires   |                                       |             |
| 15. Développement des infrastructures de conservation, de stockage et de la petite transformation des produits vivriers et du lait  | Faible accès aux technologies appropriées de stockage, de conservation et de transformation (équipements, énergie, infrastructures, ...)        |  | Etendre la mise en place des plates-formes multifonctionnelles aux zones à déficit vivriers en réduisant la contribution des bénéficiaires                                 |                                       |             |
|   | Coût élevé de l'énergie   |  |  |                                       |             |
|   | Faible organisation de la collecte du lait  |  | Construire et équiper des postes de collecte de lait à proximité des élevages laitiers et susciter une organisation des petits producteurs de lait                         |                                       |             |
| 16. Valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) prioritaires  | Faible accès des PP aux équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL  |  | Subventionner l'acquisition d'équipements de conservation, de stockage et de transformation des PFNL au profit des PP en particulier les femmes                            |                                       |             |
|   |   |  | Inciter le privé à la création d'unités de transformation en vue d'accroître la valeur commerciale des PFNL  |                                       |             |
|   | Faible organisation des acteurs   |  | Renforcer les organisations existantes et inciter la création d'organisations appropriées pour les filières en ciblant les petits producteurs                              |                                       |             |
| 17. Développement d'unités d'élevage individuelles à cycle court (volaille, petits ruminants, porcs et aulacodes) au profit des petits producteurs pauvres (hommes, femmes et jeunes) | Faible couverture des zones vulnérables par cette intervention  |  | « Dupliquer » cette intervention dans les zones vulnérables.   |                                       |             |
|   | Faible diversification actuelle de l'offre des espèces  |  | Adapter l'offre des espèces aux convenances des bénéficiaires (permettre au bénéficiaire de choisir l'espèce animale tenant compte de ses préférences et de ses capacités) |                                       |             |
|   | Faible accessibilité des PP aux intrants zootechniques et vétérinaires (vaccins, aliments, etc.)  |  | Entreprendre une campagne nationale de vaccination subventionnée à 75% pendant trois ans contre la maladie de Newcastle  |                                       |             |
|   |   |  | Subventionner au profit des petits producteurs (75%) les différents vaccins et déparasitants du petit bétail (ovins, caprins, porcins)                                     |                                       |             |
|   | Faible maîtrise sanitaire de l'élevage par les petits producteurs   |  | Recycler les techniciens d'élevage et les former en techniques de communication pour un meilleur accompagnement des petits éleveurs  |                                       |             |
| Mener des campagnes de communication, information et de formation au profit des petits éleveurs   |   |  |  |                                       |             |
| 18. Renforcement de l'organisation des petits producteurs agricoles et éleveurs   | Faibles capacités organisationnelles des petits producteurs   |  | Renforcer les capacités organisationnelles des PP par la sensibilisation et des formations adaptées  |                                       |             |

| Interventions prioritées retenues  | Goulots d'étranglement priorités   |  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015   | Critère de priorisation des solutions   |   |
|--|--|--|---|---|---|
|  |  |  |   | Ampleur   | Faisabilité   |
| 19. Renforcement de l'appui conseil aux petits producteurs et éleveurs   | Insuffisances des ressources humaines (en quantité et en qualité) et des moyens de travail         |  | Renforcer les capacités en personnel des ministères en charge du développement rural par le recrutement et formation de 1000 agents   |   |   |
|  |  |  | Renforcement des moyens de travail des ministères en charge du développement rural  |   |   |
|  |  |  | Equiper les structures de suivi des ministères en charge du développement rural par des ordinateurs   |   |   |
| 110. Renforcement de la surveillance, alimentation optimale et prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables (enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaire, femmes enceintes, mères allaitantes) dans les zones défavorisées | Insuffisance de ressources financières, des structures éducatives et nutritionnelles sanitaires    |  | Relever l'allocation budgétaire des structures de nutrition et budgétiser les repas scolaires de qualité pour toutes les écoles des régions défavorisées durant toute l'année | Ampleur: Impact élevé sur les interventions, Rapidité: impact immédiat, durabilité: Moyen terme (5 ans)   | Gouvernance: Forte implication du MEBA, Capacité: bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; Disponibilité de fonds: probable par l'Etat et les Partenaires                                   |
|  |  |  | Etendre la prise en charge des femmes enceintes et des mères allaitantes malnutris par l'utilisation des aliments fortifiés et des produits locaux                            | Ampleur: Impact élevé sur les interventions, réduction des doublons, des interférences, forte synergie, Rapidité: impact moyen, durabilité: Moyen terme (5 ans) | Gouvernance: Fort potentiel de coordination par le Ministère de la santé, Capacité: bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; Disponibilité de fonds: probable par l'Etat et les Partenaires |
|  | Insuffisance de synergie d'action entre les acteurs du secteur nutrition                           |  | Améliorer le fonctionnement du Cadre national de concertation en nutrition (CNCN).  | Ampleur: Impact élevé sur les interventions et la résolution des problèmes potentiels, Rapidité: impact moyen, durabilité: Moyen terme (5 ans)                  |   |
|  | Faible dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et dans les formations sanitaires |  | Etendre le dépistage des cas de malnutrition aux régions ciblées et prendre en charge les malnutris   |   |   |
|  | Insuffisances des capacités en ressources humaines qualifiées                                      |  | Former le personnel sur les techniques relatives aux paquets minimum d'activité en nutrition  |   |   |
|  | Faible accessibilité financière des ménages aux services de soins                                  |  | Mettre en œuvre des activités des filets sociaux (transfert monétaire) et promouvoir le microcrédit   | Ampleur: Impact élevé sur l'accroissement des revenus, Rapidité: impact immédiat, durabilité: Moyen terme (5 ans)   | Gouvernance: fort engagement du Gouvernement Capacité: bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; Disponibilité de fonds: probable par l'Etat et les Partenaires au développement             |
|  | Faible implication des communautés bénéficiaires   |  | Impliquer d'avantage les bénéficiaires en les associant à la prise de décision  |   |   |

| Interventions prioritées retenues   | Goulots d'étranglement priorités  |  | Solutions prioritaires d'accélération 2011-2015   | Critère de priorisation des solutions  |  |
|---|---|--|---|--|--|
|   |   |  |   | Ampleur  | Faisabilité  |
| I11 Renforcement de la mise en œuvre des Paquets minimum d'activités (PMA) nutrition dans les structures d'offre de soins et dans les situations de catastrophes naturelles | Faiblesse de l'allocation des ressources destinées à la formation des agents de santé, à la supervision et à l'extension des PMA/PCIME à toutes les formations sanitaires |  | Accroître l'allocation Budgétaire pour la formation des agents de santé sur le PMA/PCIME et la supervision au niveau des formations sanitaires. | Ampleur: Impact élevé sur les interventions, Rapidité: impact moyen, durabilité: Moyen terme (5 ans)   |  |
|   | Mauvais fonctionnement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la PCIME et du PMA/Nutrition par les agents de santé formés                           |  | Améliorer le mécanisme de suivi de la PCIME et PMA  | Ampleur: Impact élevé sur les interventions, Rapidité: impact moyen, durabilité: Moyen terme (5 ans)   | Gouvernance: fort engagement du Gouvernement Capacité: bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; Disponibilité de fonds: probable par l'Etat et les Partenaires au développement pour le niveau central niveau district sanitaire |
|   |   |  | Planifier et budgétiser les activités de suivi au niveau district   |  |  |
| I12 Promotion des bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC/CCC)   | Absence de plan national de communication en nutrition  |  | Accélérer l'adoption du plan de communication et l'opérationnaliser   | Ampleur: Impact élevé sur les interventions, réduction des doublons, des interférences, forte synergie, Rapidité: impact moyen, durabilité: long terme (5 ans) | Gouvernance: Fort potentiel de coordination par le Ministère de la santé, Capacité: bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; Disponibilité de fonds: probable l'Etat et les Partenaires  |
|   | Non maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement   |  | Réaliser des émissions de sensibilisation sur la maîtrise des règles d'hygiène et d'assainissement  |  |  |
| I13. Amélioration du dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire et la gestion des catastrophes  | Dysfonctionnement du dispositif d'intervention d'urgence  |  | Renforcer le système d'alerte précoce et le dispositif du CONASUR   |  |  |
|   | Faible niveau du stock d'intervention   |  | Relever le niveau du stock d'intervention de 10000 tonnes.  |  |  |
|   |   |  | Assouplir les conditions d'utilisation du SNS   |  |  |



## ANNEXE 4:

LES RÉSULTATS DES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ISSUS DU PREMIER ATELIER DE TRAVAIL. CELA MONTRE QUE LES INTERVENTIONS RETENUES SONT LE FRUIT D'UNE PRIORISATION ET D'UN CONSENSUS DES DIFFÉRENTS ACTEURS.

| INTERVENTIONS PRIORITAIRES  | GOULOTS D'ETRANGLEMENTS PRIORITAIRES  |  | SOLUTIONS PRIORITAIRES OPTIMALES  |
|---|---|--|---|
| Gestion de l'eau à petite échelle   | Insuffisance d'infrastructure et d'équipement   |  | Réhabilitation des ouvrages et des aménagements existants<br>Développement des aménagements à faible coût avec contribution des bénéficiaires   |
|   | Insuffisance de l'efficacité personnelle  |  | Renforcement des capacités techniques en gestion de l'eau et de mise en valeur des aménagements   |
| Restauration des terres dégradées à l'aide de techniques éprouvées de CES-AGF (demi-lune, régénération naturelle assistée, Zaï, sous-solage, scarification ...)   | Dégradation accélérée du potentiel productif des terres dans les zones à déficit vivier chronique                     |  | Réhabilitation des terres dégradées à l'aide de travaux de mécanisation (sous-solage, scarification, etc. ) au profit des petits producteurs  |
| Intensification de la production végétale à travers la gestion intégrée de la fertilité des sols et la promotion de l'utilisation des intrants et des équipements agricoles   | difficultés d'acquisition des équipements appropriés et d'approvisionnement en intrants agricoles                     |  | Amélioration de l'accessibilité aux intrants et équipement agricole au profit des petits producteurs à travers des subvention et des crédits adaptés  |
|   | Insuffisance de l'efficacité personnelle  |  | Renforcement des capacités techniques des petits producteurs en vue de l'intensification durable de la production végétale  |
| Développement des infrastructures de désenclavement, de transformation, de stockage et de conservation des produits vivriers  | insuffisance des pistes rurales de qualité  |  | Aménagement de pistes rurales pour désenclaver les zones à risque et renforcement du dispositif d'entretien courant des pistes rurales décevant le réseau de production végétale  |
|   | insuffisance et inadéquation infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles |  | développement d'infrastructures adaptées et diffusion des technologies appropriées de stockage, conservation et de transformation des produits agricoles  |
| Promotion des AGR au profit des femmes et des jeunes  | faiblesse de prestation de service en matière d'AGR   |  | renforcement et démultiplication des fonds existants et le dispositif de micro finance micro finance  |
|   |   |  | mettre en place des fonds de garantie pour faciliter l'accès aux services financiers au profit des femmes et des jeunes en milieu péri-urbain et dans les zones chroniquement déficitaire   |
| Valorisation, développement et promotion des PFNL prioritaires, notamment ceux issue du balanitesse, du néré, du tamarin, du karité, du plunier sauvage, di baobabe, la liane goïne, le miel, les gommes et résine... | faible accès des petits producteurs aux équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL        |  | subventionner l'acquisition d'équipements de transformation, de conservation et de stockage des PFNL au profit des petits producteurs en particulier les femmes dans les zones à déficit vivrier chronique<br>inciter le privé à la création d'unités de transformation en vue d'accroître la valeur commerciale des PFNL |
|   | faible organisation des acteurs   |  | renforcer les organisations existantes et'inciter à la création d'organisations appropriées pour les filières non encore organisées en ciblant les petits producteurs   |
|   | faible utilisation des techniques appropriées de collecte, de transformation et de conservation des PFNL              |  | formation des acteurs et diffusion des technologies appropriées   |
|   | faible niveau de connaissances des vertues et des propriétés des PFNL   |  | allouer des bourses de recherche sur des thèmes de recherche ciblés sur la connaissance des substances, des propriétés et des vertues nutritionnelles, thérapeutiques et socioculturelles des PFNL  |
| Renforcement de l'appuis conseil aux producteurs  | insuffisance quantitative et qualitatives des vulgarisateurs et de prestataire de services                            |  | amélioration du dispositif d'appui conseil en prenant en compte la contribution acteurs non Etatiques (OPA,Associations, ONGs)  |
|   | faible niveau d'adoption des inovations diffusées   |  | Optimisation du dispositif de communication et de mise à disposition des résultats de la recherche et sensibilisation et formation des producteurs à l'adoption des techniques diffusées à travers les démonstrations et champs écoles  |

## PRODUCTION ANIMALE, HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE

| INTERVENTIONS  | GOULETS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS   |  | SOLUTIONS POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS   |
|--|--|--|--|
| Mettre à la disposition des petits éleveurs (hommes, femmes et jeunes) des reproducteurs de races améliorées de volaille, de petits ruminants et de porcs en vue d'améliorer leur productivité | Faible allocation de ressources  |  | Travailler à inscrire dans les plans d'actions de la SCADD, le développement du petit élevage comme priorité du gouvernement pour la lutte contre la pauvreté  |
|  | Faible disponibilité de races améliorées (peu de centre de multiplication de races améliorées et non fonctionnel)                            |  | Importation de races améliorées ;<br>Dynamisation des centres existants et mise en place de nouveaux centres pour la multiplication et la diffusion de ces races améliorées dans les régions selon la filière à promouvoir   |
|  | Faible acceptabilité des services due à l'exigence en soins de ces animaux   |  | campagnes de formation, communication, information;<br>Don gratuit pour la première année à des éleveurs modèles (pauvres, y compris des femmes et des jeunes) de couples de ces races améliorées  |
| Renforcer la protection sanitaire du petit élevage en général en mettant l'accent sur la vaccination contre la maladie de Newcastle au profit de l'aviculture traditionnelle                   | Faible accessibilité aux vaccins (coût élevé et non disponibilité des vaccins)   |  | Vastes campagnes de vaccination gratuite pendant trois ans de la volaille contre la maladie de Newcastle (avec un accent particulier sur les pauvres: hommes, femmes, jeunes)<br>Subventionner de façon dégressive (75% la première année) les différents vaccins et déparasitants du petit bétail (ovins, caprins, porcins) |
|  | Faible connaissance des techniques d'élevage   |  | Recycler les techniciens d'élevage et les former en techniques de communication<br>Mener des campagnes de communication, information et de formation techniques au profit des petits éleveurs  |
| Mettre en place des systèmes de micro-crédits adaptés au petit élevage   | Non prise en compte des plus pauvres dans le mécanisme actuel de financement (taux d'intérêt élevé, différé inadapté, exigence de garanties) |  | Capitaliser les expériences de financement du petit élevage menées par projets/programmes et les structures de microfinances afin de pouvoir définir de façon participative des modalités et conditions d'intégration généralisée de cette activité dans les systèmes de microfinance  |
| Assurer une meilleure valorisation de la production laitière   | Coût élevé de l'énergie (électricité pour le fonctionnement du matériel de conservation)   |  | Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire pour le fonctionnement de ce matériel<br>Étendre le programme national des plates formes multifonctionnelles aux postes de collecte de lait<br>Promouvoir le programme biodigester pour la pasteurisation du lait  |
|  | Inexistence de postes de collecte  |  | Construction et équipement de postes de collecte de lait de capacités graduelles dans les communes et les provinces  |
| Mettre en œuvre un système d'empoissonnement efficace des plans d'eau  | Insuffisance d'information, d'éducation et de communication autour du service  |  | Vaste campagne d'information, éducation et de communication<br>Entreprenre une opération d'empoissonnement des plans d'eau de manière concertée avec les bénéficiaires afin qu'ils prennent leur responsabilité dans la gestion de la ressource  |
|  | Absence d'implication des acteurs privés dans l'offre de service   |  | Impliquer les acteurs privés dans le transport et la distribution des semences piscicoles sous le contrôle de l'Etat et des bénéficiaires  |
| Renforcer l'organisation des petits éleveurs pour faciliter l'accès au financement, la protection sanitaire et la commercialisation des produits de l'élevage                                  | Faible appropriation des enjeux de l'organisation par les petits producteurs   |  | Vaste campagne d'information et de formation les bénéfices de l'organisation   |
| Créer au moins trois centres d'élevage de  | Manque de financement du budget Etat   |  | Impliquer le secteur privé dans la mise en place de ces centres en leur apportant un appui   |
|  | Méconnaissance de l'activité par les populations   |  | Entreprenre de manière participative avec la population cible des élevages pilotes de ces espèces  |

## NUTRITION

| INTERVENTIONS  | GOULETS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS  |  | SOLUTIONS POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS  |
|--|---|--|---|
| Surveillance et prise en charge nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans, en âge scolaires et des femmes allaitantes et enceintes | insuffisance de coordination des activités des partenaires  |  | amélioration du fonctionnement du CNCN (tenue régulière des réunions, synergie d'actions à travers des interventions concertées des partenaires)  |
|  | Insuffisance dans la prise en charge nutritionnelle des scolaires, du dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire et l'utilisation des aliments fortifiés et des aliments locaux pour la prise en charge chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes malnutries |  | intensification du dépistage des cas de malnutrition au niveau communautaire (selon le plan de passage à l'échelle nationale)<br>extension de la prise en charge des femmes enceintes et des femmes allaitantes malnutries par l'utilisation des aliments fortifiés et des aliments locaux (définition d'un plan de couverture à l'échelle nationale) |
|  | Dotations insuffisantes des RS pour couvrir toute l'année scolaire  |  | amélioration de la qualité des repas scolaires dans les zones défavorisées<br>Budgétisation des Repas Scolaires pour toutes les écoles des régions défavorisées durant toute l'année  |
|  |   |  | rendre disponible les Repas Scolaires à toutes les écoles des régions défavorisées et durant toute l'année scolaire   |
| Alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant   | Ralentissement des activités de soutien (IEC, formations, encadrements) à l'allaitement et alimentation de complément   |  | élaboration/révision des modules de formations<br>Impulsion des activités de soutien (IEC, formations, encadrements) à l'allaitement et alimentation de complément  |
|  | faible revenu des ménages très pauvres  |  | mise en œuvre des activités de filets sociaux (transfert monétaire...)<br>Extension et renforcement des activités de micro crédits (AGR)  |
|  | L'état nutritionnel précaire des femmes allaitantes   |  | sensibilisation des femmes allaitantes dont l'état nutritionnel est précaire<br>Dotations d'aliments fortifiés aux mères allaitantes  |
|  | insuffisance des ressources financières pour une meilleure promotion des aliments enrichis, pour plus de sensibilisations sur les aliments riches en micronutriments  |  | Budgétisation des activités de communications<br>allocation de ressources suffisantes pour les dites activités  |
|  | faible couverture de la supplémentation en vitamine A des femmes en post partum   |  | Dotation suffisante de tous les CSPS en vitamine A pour les femmes en post partum   |
|  | disponibilité des sels non adéquatement iodés dans certains ménages et des huiles non enrichies en vit A et souvent impropres à la consommation   |  | Intensification des activités de communication  |
|  |   |  |   |
| Renforcement de la mise en œuvre du PMA nutrition dans les structures d'offre de soins   | insuffisance de ressources financières pour former les agents de santé et pour superviser   |  | Budgétisation et meilleure gestion des ressources   |
|  | Faible suivi de la mise en œuvre de la stratégie PCIME et PMA/Nutrition par les agents de santé formés  |  | Amélioration du mécanisme de suivi de la PCIME et PMA / Planification et budgétisation des activités de suivi au niveau district  |
| Développement et mise en œuvre des activités à base communautaire  | insuffisance de ressources financières pour former, équiper et superviser les agents communautaires   |  | Plaidoyer pour la mobilisation de ressources/ Allocation suffisante de ressources financières   |
|  | insuffisance de l'offre de services communautaires  |  | Plaidoyer pour la mobilisation de ressources/ Allocation suffisante de ressources financières   |
| Promotion de bonnes habitudes alimentaires et de mode de vie sains (IEC)   | non adoption du plan de communication de nutrition  |  | accélération de l'actualisation et de l'adoption du plan de communication; mobilisation des ressources financières  |



